

Entrée en formation

dans une perspective de formation
continue

Juin 2005

Entrée en formation

**dans une perspective de formation
continue**

Juin 2005

Formation professionnelle et technique
et formation continue

Direction de la formation générale
des adultes

© Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, 2005 — 05-00750

ISBN 2-550-45825-7 (version imprimée)
ISBN 2-550-45826-5 (PDF)

Dépôt légal — Bibliothèque nationale du Québec, 2005

PRÉSENTATION

Le présent document comprend les définitions de domaines d'examen en lien avec le programme d'études révisé (2005) *Entrée en formation dans une perspective de formation continue*. Vous trouverez donc les dix définitions du domaine d'examen suivants :

SEF-P021-1	Initiation à la démarche de formation
SEF-3022-1	Remise en forme vocationnelle
SEF-4017-1	Projet de formation
SEF-4018-1	Exploration sociale et professionnelle
SEF-5019-1	Mieux apprendre
SEF-5020-1	Des moyens de mieux apprendre
SEF-5030-2	Traitement de l'information
SEF-5031-2	Résolution de problèmes
SEF-5032-2	Application d'une méthode de travail
SEF-5033-2	Communication et échange de points de vue

Entrée en formation

**dans une perspective de formation
continue**

SEF-P021-1 Initiation à la démarche de formation

Juin 2005

TABLE DES MATIÈRES

1	Présentation	1
2	Conséquences des orientations du programme d'études sur l'évaluation sommative.....	2
3	Contenu.....	4
3.1	Notions	4
3.2	Habiletés	4
4	Tableau de pondération.....	5
5	Justification des contenus et de leur pondération	6
6	Comportements observables.....	7
7	Spécifications de l'épreuve	8
7.1	Type d'épreuve.....	8
7.2	Contexte de partenariat.....	8
7.3	Type de résultat.....	8
8	Références bibliographiques.....	9

PROGRAMME : Entrée en formation

COURS : SEF-P021-1 Initiation à la démarche de formation

1 PRÉSENTATION

La présente définition du domaine d'examen a été rédigée aux fins d'une évaluation sommative fidèle et valide. Elle sert à décrire et à organiser les éléments essentiels et représentatifs du programme d'études *Entrée en formation* et, plus particulièrement, du cours SEF-P021-1, *Initiation à la démarche de formation*. Elle tient compte du guide d'organisation du programme, se fonde sur celui-ci, mais ne peut, en aucun cas, le remplacer. Elle tient compte également de la diversité des organisations locales et de la mise en place de projets locaux tout en assurant la correspondance entre le programme d'études, les épreuves nécessaires à l'évaluation sommative et leur administration. Elle se veut un outil indispensable assurant l'adéquation entre la planification de l'enseignement et celle de l'évaluation sommative.

Le but de la définition du domaine d'examen est de préparer des épreuves valides d'une version à une autre, d'une année à une autre ou encore d'un organisme scolaire à un autre en tenant compte du partage des responsabilités entre le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et les organismes scolaires.

2 CONSÉQUENCES DES ORIENTATIONS DU PROGRAMME D'ÉTUDES SUR L'ÉVALUATION SOMMATIVE

Orientations	Conséquences
Le programme d'études <i>Entrée en formation</i> tient compte des considérations suivantes ¹ :	
1. L'intégration dans des lieux de formation afin que l'adulte puisse : • Connaître la dynamique en ce qui concerne l'éducation des adultes et le rôle des partenaires. • Utiliser au maximum les possibilités offertes dans l'environnement éducatif.	L'évaluation permet de vérifier la capacité de l'adulte à utiliser les ressources présentes dans son environnement éducatif.
2. La précision du projet personnel de formation afin que l'adulte puisse : • Élaborer un projet personnel de formation conforme à ses besoins et à ses champs d'intérêt. • Percevoir positivement un retour aux études ou la poursuite de celles-ci. • Persévérer dans la réalisation d'un projet personnel de formation.	L'évaluation permet de vérifier la capacité de l'adulte à utiliser ses ressources personnelles, ses besoins, ses champs d'intérêt et ses expériences dans l'élaboration de son projet personnel de formation.
3. L'intégration sociale et socioprofessionnelle afin que l'adulte puisse : • Établir des relations entre ses motivations, ses habiletés et les réalités de la société dans laquelle elle ou il évolue. • Faire des choix personnels en ce qui concerne la vie sociale et professionnelle.	L'évaluation permet de vérifier la capacité de l'adulte à faire preuve de recherche de sens par rapport à ses expériences, à ses apprentissages et à sa démarche de formation au regard de son intégration sociale et socioprofessionnelle.

1. QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT, DIRECTION DE LA FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES, *Entrée en formation dans une perspective de formation continue, Programme d'études*, Québec, gouvernement du Québec, juin 2005, p. 4.

Orientations**Conséquences****4. La démarche de formation afin que l'adulte puisse :**

- Mettre à jour et acquérir des stratégies d'apprentissage.
- Expérimenter des processus d'apprentissage.
- S'engager dans une démarche de formation.
- Apprécier la progression de sa situation.

L'évaluation permet de vérifier la capacité de l'adulte à faire preuve de sens critique, de créativité et d'affirmation de soi de même que ses habiletés en matière de résolution de problème et de prise de décision par rapport à sa démarche de formation.

5. Le transfert des apprentissages afin que l'adulte puisse :

- Envisager de nouveaux apprentissages.
- Généraliser des apprentissages dans diverses situations de vie.

L'évaluation permet de vérifier la capacité de l'adulte à généraliser ses apprentissages et à anticiper leur transfert en tenant compte d'un processus d'apprentissage et de ses besoins de formation continue.

3 CONTENU

3.1 Notions

- **Ébauche d'un projet personnel de formation**
 - Besoins de formation prioritaires
 - Éléments liés à la phase de réalisation
 - Facteurs de réussite
- **Apprentissages réalisés**
 - Apprentissages significatifs
 - Progrès réalisés
 - Gestion du temps
 - Méthodes de travail appropriées
 - Utilisation des ressources d'aide

3.2 Habiletés

- **Synthétiser**

Capacité à produire une ébauche d'un projet personnel de formation qui tient compte de besoins de formation prioritaires, d'éléments liés à la phase de réalisation et de facteurs de réussite.
- **Évaluer**

Capacité à juger des apprentissages réalisés en déterminant des apprentissages significatifs et des progrès réalisés durant le cours ainsi que des ressources favorisant la réussite telles que la gestion du temps, des méthodes de travail appropriées et l'utilisation des ressources d'aide.

4 TABLEAU DE PONDÉRATION

Notions	Ébauche d'un projet personnel de formation	Apprentissages réalisés
Habiletés	70 %	30 %
Synthétiser 70 %	– Besoins de formation prioritaires – Éléments liés à la phase de réalisation – Facteurs de réussite (1) 70 %	
Évaluer 30 %		– Apprentissages signifiants – Progrès réalisés – Gestion du temps – Méthodes de travail appropriées – Utilisation des ressources d'aide (2) 30 %

5 JUSTIFICATION DES CONTENUS ET DE LEUR PONDERATION

L'« objectif général » proposé dans le cours SEF-P021-1 comporte, comme on l'a vu, des notions et des habiletés qui se prêtent à une pondération. Cette dernière tient compte de la complexité des notions et des habiletés retenues pour l'évaluation sommative.

Ces notions et ces habiletés ont été sélectionnées parmi celles reconnues comme étant essentielles à l'atteinte de l'objectif général du cours, soit **amorcer une démarche de formation**. Le choix de ces notions et de ces habiletés ainsi que leur importance relative découlent également des objectifs terminaux et des objectifs intermédiaires énoncés dans le cours.

En ce sens, l'élève est amené à **synthétiser** une ébauche d'un projet personnel de formation et à **évaluer** les apprentissages réalisés durant le cours.

L'accent est mis sur la capacité de l'élève à :

Contenus	Justification des contenus
– Produire une ébauche d'un projet personnel de formation qui tient compte de besoins de formation prioritaires, d'éléments liés à la phase de réalisation et de facteurs de réussite.	En raison : – du potentiel d'utilisation de ses ressources personnelles, de ses besoins, de ses champs d'intérêt et de ses expériences.
– Juger des apprentissages réalisés en déterminant des apprentissages signifiants et des progrès réalisés durant le cours ainsi que des ressources favorisant la réussite telles que la gestion du temps, des méthodes de travail appropriées et l'utilisation des ressources d'aide.	En raison : – de l'exercice du sens critique; – du potentiel de généralisation des apprentissages; – du potentiel de transfert des apprentissages.

Voici, en résumé, la pondération de ces notions et de ces habiletés.

Notions

Ébauche d'un projet personnel de formation
Apprentissages réalisés

70 %
30 %

Habiletés

Synthétiser
Évaluer

70 %
30 %

6 COMPOTEMENTS OBSERVABLES

Importance des items



Numérotation des cases (dimensions) du tableau de pondération



- 70 % 1) En se reportant aux éléments de motivation et aux possibilités de formation inventoriés durant le cours, produire une ébauche d'un projet personnel de formation qui tient compte de :
- un besoin de formation prioritaire (10 %);
 - deux éléments liés à la phase de réalisation (15 % par élément);
 - deux facteurs de réussite (15 % par facteur).

Critères :

- pertinence du besoin de formation prioritaire mentionné;
- cohérence des éléments liés à la phase de réalisation par rapport au besoin de formation prioritaire retenu;
- pertinence des facteurs de réussite mentionnés.

- 30 % 2) À partir du bilan de la démarche de formation réalisé durant le cours, juger des apprentissages réalisés en déterminant :
- deux apprentissages signifiants (5 % par apprentissage);
 - un progrès réalisé durant le cours (5 %);
 - une suite à donner à l'égard de la gestion du temps (5 %);
 - une suite à donner à l'égard d'une méthode de travail appropriée (5 %);
 - une suite à donner à l'égard de l'utilisation d'une ressource d'aide (5 %).

Critère :

- pertinence des éléments mentionnés.

7 SPÉCIFICATIONS DE L'ÉPREUVE

7.1 Type d'épreuve

L'épreuve préparée à partir de cette définition du domaine d'examen comporte deux parties.

La première partie est une épreuve écrite qui porte sur la dimension n° 1. Elle consiste en la remise d'une ébauche d'un projet personnel de formation. Le moment de la remise de cette ébauche ainsi que le temps dont dispose l'élève pour la rédiger sont établis à partir de l'organisation pédagogique locale. L'élève doit être préalablement avisé que cette ébauche d'un projet personnel de formation servira à l'évaluation sommative. Il doit également en connaître les critères.

La deuxième partie est une épreuve écrite ou orale qui porte sur la dimension n° 2. Elle se déroule à la fin du cours et ne doit pas excéder 30 minutes. L'utilisation de l'ébauche d'un projet personnel de formation et du bilan de la démarche de formation réalisés durant le cours ainsi que l'utilisation des notes de cours et de l'information recueillie sont permises.

On peut considérer qu'il est parfois possible de construire plus d'un item par comportement observable et que, dans ce cas, les points attribués peuvent être répartis d'un item à l'autre, à condition qu'on respecte l'importance relative du comportement observable.

7.2 Contexte de partenariat

Il est possible de faire appel à des partenaires internes et externes pour réaliser l'évaluation sommative.

7.3 Type de résultat

Le résultat obtenu peut être exprimé par les termes « succès » ou « échec » ou encore par une note. La note de passage est fixée à 60 % pour l'ensemble de l'épreuve. La transmission des résultats doit s'effectuer selon les règles énoncées dans le *Guide de gestion de la formation générale des adultes et de la formation professionnelle*.

8 RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

D'HAINAULT, L. *Des fins aux objectifs de l'éducation*, Bruxelles, Labor, 1988, 492 p.

DE LANDSHEERE, V. et G. DE LANDSHEERE. *Définir les objectifs de l'éducation*, Paris, PUF, 1976, 293 p.

LAVALLÉE, M. *Taxonomie des objectifs pédagogiques*, Montréal, Éducation nouvelle, 1969, tome 1, 232 p.

LAVALLÉE, M. *Taxonomie des objectifs pédagogiques*, Montréal, Éducation nouvelle, 1969, tome 2, 231 p.

LEGENDRE, R. *Dictionnaire actuel de l'éducation*, Montréal, Guérin, 1993, 1500 p.

MORISSETTE, D. et M. GINGRAS. *Enseigner des attitudes, planifier, intervenir, évaluer*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1989, p. 86, 88, 91, 122, 155, 156, 165 et 166.

QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Guide d'élaboration d'instruments de mesure*, fascicules, Québec, gouvernement du Québec, 1993.

QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ÉDUCATION DES ADULTES. *Guide d'élaboration des instruments d'évaluation sommative à l'éducation des adultes*, 2^e version, Québec, gouvernement du Québec, février 1988, 142 p.

QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT, DIRECTION DE LA FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES. *Entrée en formation dans une perspective de formation continue, Programme d'études*, Québec, gouvernement du Québec, juin 2005, 102 p.

Entrée en formation

**dans une perspective de formation
continue**

SEF-3022-1 Remise en forme vocationnelle

Juin 2005

TABLE DES MATIÈRES

1	Présentation	1
2	Conséquences des orientations du programme d'études sur l'évaluation sommative.....	2
3	Contenu.....	4
3.1	Notions	4
3.2	Habiletés	4
4	Tableau de pondération.....	5
5	Justification des contenus et de leur pondération	6
6	Comportements observables.....	7
7	Spécifications de l'épreuve	8
7.1	Type d'épreuve.....	8
7.2	Contexte de partenariat.....	8
7.3	Type de résultat.....	8
8	Références bibliographiques.....	9

PROGRAMME : Entrée en formation

COURS : SEF-3022-1 Remise en forme vocationnelle

1 PRÉSENTATION

La présente définition du domaine d'examen a été rédigée aux fins d'une évaluation sommative fidèle et valide. Elle sert à décrire et à organiser les éléments essentiels et représentatifs du programme d'études *Entrée en formation* et, plus particulièrement, du cours SEF-3022-1, *Remise en forme vocationnelle*. Elle tient compte du guide d'organisation du programme, se fonde sur celui-ci, mais ne peut, en aucun cas, le remplacer. Elle tient compte également de la diversité des organisations locales et de la mise en place de projets locaux tout en assurant la correspondance entre le programme d'études, les épreuves nécessaires à l'évaluation sommative et leur administration. Elle se veut un outil indispensable assurant l'adéquation entre la planification de l'enseignement et celle de l'évaluation sommative.

Le but de la définition du domaine d'examen est de préparer des épreuves valides d'une version à une autre, d'une année à une autre ou encore d'un organisme scolaire à un autre en tenant compte du partage des responsabilités entre le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et les organismes scolaires.

2 CONSÉQUENCES DES ORIENTATIONS DU PROGRAMME D'ÉTUDES SUR L'ÉVALUATION SOMMATIVE

Orientations	Conséquences
Le programme d'études <i>Entrée en formation</i> tient compte des considérations suivantes² :	
1. L'intégration dans des lieux de formation afin que l'adulte puisse : • Connaître la dynamique en ce qui concerne l'éducation des adultes et le rôle des partenaires. • Utiliser au maximum les possibilités offertes dans l'environnement éducatif.	L'évaluation permet de vérifier la capacité de l'adulte à utiliser les ressources présentes dans son environnement éducatif.
2. La précision du projet personnel de formation afin que l'adulte puisse : • Élaborer un projet personnel de formation conforme à ses besoins et à ses champs d'intérêt. • Percevoir positivement un retour aux études ou la poursuite de celles-ci. • Persévérer dans la réalisation d'un projet personnel de formation.	L'évaluation permet de vérifier la capacité de l'adulte à utiliser ses ressources personnelles, ses besoins, ses champs d'intérêt et ses expériences dans l'élaboration de son projet personnel de formation.
3. L'intégration sociale et socioprofessionnelle afin que l'adulte puisse : • Établir des relations entre ses motivations, ses habiletés et les réalités de la société dans laquelle elle ou il évolue. • Faire des choix personnels en ce qui concerne la vie sociale et professionnelle.	L'évaluation permet de vérifier la capacité de l'adulte à faire preuve de recherche de sens par rapport à ses expériences, à ses apprentissages et à sa démarche de formation au regard de son intégration sociale et socioprofessionnelle.

1. QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT, DIRECTION DE LA FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES, *Entrée en formation dans une perspective de formation continue, Programme d'études*, Québec, gouvernement du Québec, juin 2005, p. 4.

Orientations

4. La démarche de formation afin que l'adulte puisse :

- Mettre à jour et acquérir des stratégies d'apprentissage.
- Expérimenter des processus d'apprentissage.
- S'engager dans une démarche de formation.
- Apprécier la progression de sa situation.

5. Le transfert des apprentissages afin que l'adulte puisse :

- Envisager de nouveaux apprentissages.
- Généraliser des apprentissages dans diverses situations de vie.

Conséquences

L'évaluation permet de vérifier la capacité de l'adulte à faire preuve de sens critique, de créativité et d'affirmation de soi de même que ses habiletés en matière de résolution de problème et de prise de décision par rapport à sa démarche de formation.

L'évaluation permet de vérifier la capacité de l'adulte à généraliser ses apprentissages et à anticiper leur transfert en tenant compte d'un processus d'apprentissage et de ses besoins de formation continue.

3 CONTENU

3.1 Notions

- **Plan d'action en rapport avec une démarche d'employabilité**
 - Objectifs et priorités
 - Stratégies et moyens
 - Échéancier
- **Apprentissages réalisés**
 - Apprentissages signifiants
 - Progrès réalisés
 - Gestion du temps
 - Acceptation du changement
 - Utilisation des ressources d'aide

3.2 Habiletés

- **Synthétiser**

Capacité à produire un plan d'action en rapport avec une démarche d'employabilité qui inclut des objectifs, des priorités, des stratégies, des moyens ainsi qu'un échéancier.
- **Évaluer**

Capacité à juger des apprentissages réalisés en déterminant des apprentissages signifiants et des progrès réalisés durant le cours ainsi que des ressources favorisant la réussite telles que la gestion du temps, l'acceptation du changement et l'utilisation des ressources d'aide.

4 TABLEAU DE PONDÉRATION

Notions	Plan d'action en rapport avec une démarche d'employabilité	Apprentissages réalisés
Habiletés	70 %	30 %
Synthétiser 70 %	– Objectifs et priorités – Stratégies et moyens – Échéancier (1) 70 %	
Évaluer 30 %		– Apprentissages significatifs – Progrès réalisés – Gestion du temps – Acceptation du changement – Utilisation des ressources d'aide (2) 30 %

5 JUSTIFICATION DES CONTENUS ET DE LEUR PONDERATION

L'« objectif général » proposé dans le cours SEF-3022-1 comporte, comme on l'a vu, des notions et des habiletés qui se prêtent à une pondération. Cette dernière tient compte de la complexité des notions et des habiletés retenues pour l'évaluation sommative.

Ces notions et ces habiletés ont été sélectionnées parmi celles reconnues comme étant essentielles à l'atteinte de l'objectif général du cours, soit **se définir comme une future travailleuse ou un futur travailleur**. Le choix de ces notions et de ces habiletés ainsi que leur importance relative découlent également des objectifs terminaux et des objectifs intermédiaires énoncés dans le cours.

En ce sens, l'élève est amené à **synthétiser** un plan d'action en rapport avec une démarche d'employabilité et à **évaluer** les apprentissages réalisés durant le cours.

L'accent est mis sur la capacité de l'élève à :

Contenus	Justification des contenus
– Produire un plan d'action en rapport avec une démarche d'employabilité qui inclut des objectifs, des priorités, des stratégies, des moyens ainsi qu'un échéancier.	En raison : – du potentiel de recherche de sens par rapport à ses expériences, à ses apprentissages et à sa démarche de formation.
– Juger des apprentissages réalisés en déterminant des apprentissages signifiants et des progrès réalisés durant le cours ainsi que des ressources favorisant la réussite telles que la gestion du temps, l'acceptation du changement et l'utilisation des ressources d'aide.	En raison : – de l'exercice du sens critique; – du potentiel de généralisation des apprentissages; – du potentiel de transfert des apprentissages.

Voici, en résumé, la pondération de ces notions et de ces habiletés.

Notions

Plan d'action en rapport avec une démarche d'employabilité

70 %

Apprentissages réalisés

30 %

Habiletés

Synthétiser

70 %

Évaluer

30 %

6 COMPOTEMENTS OBSERVABLES

Importance des items



Numérotation des cases (dimensions) du tableau de pondération



- 70 % 1) En se reportant aux avantages d'entreprendre une démarche d'employabilité pris en compte durant le cours ainsi qu'à l'inventaire de ses démarches d'emploi antérieures et actuelles, produire un plan d'action en rapport avec une démarche d'employabilité qui inclut :
- un objectif et une priorité (10 % par élément);
 - deux stratégies ou moyens (15 % par élément);
 - un échéancier (20 %).

Critères :

- pertinence des éléments mentionnés;
- **cohérence des stratégies ou des moyens retenus par rapport à l'objectif et à la priorité mentionnés;**
- cohérence de l'échéancier par rapport aux éléments mentionnés.

- 30 % 2) À partir du bilan de la démarche de formation réalisé durant le cours, juger des apprentissages réalisés en déterminant :
- deux apprentissages signifiants (5 % par apprentissage);
 - un progrès réalisé durant le cours (5 %);
 - une suite à donner à l'égard de la gestion du temps (5 %);
 - une suite à donner à l'égard de l'acceptation du changement (5 %);
 - une suite à donner à l'égard de l'utilisation d'une ressource d'aide (5 %).

Critère :

- pertinence des éléments mentionnés.

7 SPÉCIFICATIONS DE L'ÉPREUVE

7.1 Type d'épreuve

L'épreuve préparée à partir de cette définition du domaine d'examen comporte deux parties.

La première partie est une épreuve écrite qui porte sur la dimension n° 1. Elle consiste en la remise d'un plan d'action en rapport avec une démarche d'employabilité. Le moment de la remise de ce plan d'action ainsi que le temps dont dispose l'élève pour le rédiger sont établis à partir de l'organisation pédagogique locale. L'élève doit être préalablement avisé que ce plan d'action en rapport avec une démarche d'employabilité servira à l'évaluation sommative. Il doit également en connaître les critères.

La deuxième partie est une épreuve écrite ou orale qui porte sur la dimension n° 2. Elle se déroule à la fin du cours et ne doit pas excéder 30 minutes. L'utilisation du plan d'action en rapport avec une démarche d'employabilité et du bilan de la démarche de formation réalisés durant le cours ainsi que l'utilisation des notes de cours et de l'information recueillie sont permises.

On peut considérer qu'il est parfois possible de construire plus d'un item par comportement observable et que, dans ce cas, les points attribués peuvent être répartis d'un item à l'autre, à condition qu'on respecte l'importance relative du comportement observable.

7.2 Contexte de partenariat

Il est possible de faire appel à des partenaires internes et externes pour réaliser l'évaluation sommative.

7.3 Type de résultat

Le résultat obtenu peut être exprimé par les termes « succès » ou « échec » ou encore par une note. La note de passage est fixée à 60 % pour l'ensemble de l'épreuve. La transmission des résultats doit s'effectuer selon les règles énoncées dans le *Guide de gestion de la formation générale des adultes et de la formation professionnelle*.

8 RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

D'HAINAULT, L. *Des fins aux objectifs de l'éducation*, Bruxelles, Labor, 1988, 492 p.

DE LANDSHEERE, V. et G. DE LANDSHEERE. *Définir les objectifs de l'éducation*, Paris, PUF, 1976, 293 p.

LAVALLÉE, M. *Taxonomie des objectifs pédagogiques*, Montréal, Éducation nouvelle, 1969, tome 1, 232 p.

LAVALLÉE, M. *Taxonomie des objectifs pédagogiques*, Montréal, Éducation nouvelle, 1969, tome 2, 231 p.

LEGENDTRE, R. *Dictionnaire actuel de l'éducation*, Montréal, Guérin, 1993, 1500 p.

MORISSETTE, D. et M. GINGRAS. *Enseigner des attitudes, planifier, intervenir, évaluer*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1989, p. 86, 88, 91, 122, 155, 156, 165 et 166.

QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Guide d'élaboration d'instruments de mesure*, fascicules, Québec, gouvernement du Québec, 1993.

QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ÉDUCATION DES ADULTES. *Guide d'élaboration des instruments d'évaluation sommative à l'éducation des adultes*, 2^e version, Québec, gouvernement du Québec, février 1988, 142 p.

QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT, DIRECTION DE LA FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES. *Entrée en formation dans une perspective de formation continue, Programme d'études*, Québec, gouvernement du Québec, juin 2005, 102 p.

Entrée en formation

**dans une perspective de formation
continue**

SEF-4017-1 Projet de formation

Juin 2005

TABLE DES MATIÈRES

1	Présentation	1
2	Conséquences des orientations du programme d'études sur l'évaluation sommative.....	2
3	Contenu.....	4
3.1	Notions	4
3.2	Habiletés	4
4	Tableau de pondération.....	5
5	Justification des contenus et de leur pondération	6
6	Comportements observables.....	7
7	Spécifications de l'épreuve	8
7.1	Type d'épreuve.....	8
7.2	Contexte de partenariat.....	8
7.3	Type de résultat.....	8
8	Références bibliographiques.....	9

PROGRAMME : Entrée en formation

COURS : SEF-4017-1 Projet de formation

1 PRÉSENTATION

La présente définition du domaine d'examen a été rédigée aux fins d'une évaluation sommative fidèle et valide. Elle sert à décrire et à organiser les éléments essentiels et représentatifs du programme d'études *Entrée en formation* et, plus particulièrement, du cours SEF-4017-1, *Projet de formation*. Elle tient compte du guide d'organisation du programme, se fonde sur celui-ci, mais ne peut, en aucun cas, le remplacer. Elle tient compte également de la diversité des organisations locales et de la mise en place de projets locaux tout en assurant la correspondance entre le programme d'études, les épreuves nécessaires à l'évaluation sommative et leur administration. Elle se veut un outil indispensable assurant l'adéquation entre la planification de l'enseignement et celle de l'évaluation sommative.

Le but de la définition du domaine d'examen est de préparer des épreuves valides d'une version à une autre, d'une année à une autre ou encore d'un organisme scolaire à un autre en tenant compte du partage des responsabilités entre le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et les organismes scolaires.

2 CONSÉQUENCES DES ORIENTATIONS DU PROGRAMME D'ÉTUDES SUR L'ÉVALUATION SOMMATIVE

Orientations	Conséquences
Le programme d'études <i>Entrée en formation</i> tient compte des considérations suivantes ³ :	
1. L'intégration dans des lieux de formation afin que l'adulte puisse : • Connaître la dynamique en ce qui concerne l'éducation des adultes et le rôle des partenaires. • Utiliser au maximum les possibilités offertes dans l'environnement éducatif.	L'évaluation permet de vérifier la capacité de l'adulte à utiliser les ressources présentes dans son environnement éducatif.
2. La précision du projet personnel de formation afin que l'adulte puisse : • Élaborer un projet personnel de formation conforme à ses besoins et à ses champs d'intérêt. • Percevoir positivement un retour aux études ou la poursuite de celles-ci. • Persévérer dans la réalisation d'un projet personnel de formation.	L'évaluation permet de vérifier la capacité de l'adulte à utiliser ses ressources personnelles, ses besoins, ses champs d'intérêt et ses expériences dans l'élaboration de son projet personnel de formation.
3. L'intégration sociale et socioprofessionnelle afin que l'adulte puisse : • Établir des relations entre ses motivations, ses habiletés et les réalités de la société dans laquelle elle ou il évolue. • Faire des choix personnels en ce qui concerne la vie sociale et professionnelle.	L'évaluation permet de vérifier la capacité de l'adulte à faire preuve de recherche de sens par rapport à ses expériences, à ses apprentissages et à sa démarche de formation au regard de son intégration sociale et socioprofessionnelle.

1. QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT, DIRECTION DE LA FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES, *Entrée en formation dans une perspective de formation continue, Programme d'études*, Québec, gouvernement du Québec, juin 2005, p. 4.

Orientations**4. La démarche de formation afin que l'adulte puisse :**

- Mettre à jour et acquérir des stratégies d'apprentissage.
- Expérimenter des processus d'apprentissage.
- S'engager dans une démarche de formation.
- Apprécier la progression de sa situation.

5. Le transfert des apprentissages afin que l'adulte puisse :

- Envisager de nouveaux apprentissages.
- Généraliser des apprentissages dans diverses situations de vie.

Conséquences

L'évaluation permet de vérifier la capacité de l'adulte à faire preuve de sens critique, de créativité et d'affirmation de soi de même que ses habiletés en matière de résolution de problème et de prise de décision par rapport à sa démarche de formation.

L'évaluation permet de vérifier la capacité de l'adulte à généraliser ses apprentissages et à anticiper leur transfert en tenant compte d'un processus d'apprentissage et de ses besoins de formation continue.

3 CONTENU

3.1 Notions

- **Projet personnel de formation**
 - Objectifs et priorités
 - Étapes, activités et tâches
 - Critères d'autoévaluation du projet personnel de formation
- **Apprentissages réalisés**
 - Apprentissages signifiants
 - Progrès réalisés
 - Gestion du temps
 - Méthodes de travail appropriées
 - Utilisation des ressources d'aide

3.2 Habiletés

- **Synthétiser**

Capacité à produire un projet personnel de formation qui inclut des objectifs, des priorités, des étapes, des activités et des tâches ainsi que des critères qui en permettent l'autoévaluation.
- **Évaluer**

Capacité à juger des apprentissages réalisés en déterminant des apprentissages signifiants et des progrès réalisés durant le cours ainsi que des ressources favorisant la réussite telles que la gestion du temps, des méthodes de travail appropriées et l'utilisation des ressources d'aide.

4 TABLEAU DE PONDÉRATION

Notions	Projet personnel de formation	Apprentissages réalisés
Habiletés		
	70 %	30 %
Synthétiser 70 %	– Objectifs et priorités – Étapes, activités et tâches – Critères d'autoévaluation du projet personnel de formation	
	(1) 70 %	
Évaluer 30 %		– Apprentissages signifiants – Progrès réalisés – Gestion du temps – Méthodes de travail appropriées – Utilisation des ressources d'aide
		(2) 30 %

5 JUSTIFICATION DES CONTENUS ET DE LEUR PONDÉRATION

L'« objectif général » proposé dans le cours SEF-4017-1 comporte, comme on l'a vu, des notions et des habiletés qui se prêtent à une pondération. Cette dernière tient compte de la complexité des notions et des habiletés retenues pour l'évaluation sommative.

Ces notions et ces habiletés ont été sélectionnées parmi celles reconnues comme étant essentielles à l'atteinte de l'objectif général du cours, soit **se situer par rapport à son projet personnel de formation**. Le choix de ces notions et de ces habiletés ainsi que leur importance relative découlent également des objectifs terminaux et des objectifs intermédiaires énoncés dans le cours.

En ce sens, l'élève est amené à **synthétiser** son projet personnel de formation et à **évaluer** les apprentissages réalisés durant le cours.

L'accent est mis sur la capacité de l'élève à :

Contenus	Justification des contenus
– Produire un projet personnel de formation qui inclut des objectifs, des priorités, des étapes, des activités et des tâches ainsi que des critères qui en permettent l'autoévaluation.	En raison : – du potentiel d'utilisation de ses ressources personnelles, de ses besoins, de ses champs d'intérêt et de ses expériences.
– Juger des apprentissages réalisés en déterminant des apprentissages signifiants et des progrès réalisés durant le cours ainsi que des ressources favorisant la réussite telles que la gestion du temps, des méthodes de travail appropriées et l'utilisation des ressources d'aide.	En raison : – de l'exercice du sens critique; – du potentiel de généralisation des apprentissages; – du potentiel de transfert des apprentissages.

Voici, en résumé, la pondération de ces notions et de ces habiletés.

Notions

Projet personnel de formation
Apprentissages réalisés

70 %
30 %

Habiletés

Synthétiser
Évaluer

70 %
30 %

6 COMPOTEMENTS OBSERVABLES

Importance des items



Numérotation des cases (dimensions) du tableau de pondération



- 70 % 1) À partir des acquis, des expériences, des conditions de succès et des phases de réalisation déterminés durant le cours, produire un projet personnel de formation qui inclut :
- un objectif et une priorité (10 % par élément);
 - une étape, une activité et une tâche (10 % par élément);
 - deux critères qui en permettent l'autoévaluation (10 %).

Critères :

- pertinence des éléments mentionnés;
- cohérence de l'étape, de l'activité et de la tâche retenues par rapport à l'objectif et à la priorité mentionnés;
- cohérence des critères d'autoévaluation retenus par rapport aux éléments mentionnés.

- 30 % 2) À partir du bilan de la démarche de formation réalisé durant le cours, juger des apprentissages réalisés en déterminant :
- deux apprentissages signifiants (5 % par apprentissage);
 - un progrès réalisé durant le cours (5 %);
 - une suite à donner à l'égard de la gestion du temps (5 %);
 - une suite à donner à l'égard d'une méthode de travail appropriée (5 %);
 - une suite à donner à l'égard de l'utilisation d'une ressource d'aide (5 %).

Critère :

- pertinence des éléments mentionnés.

7 SPÉCIFICATIONS DE L'ÉPREUVE

7.1 Type d'épreuve

L'épreuve préparée à partir de cette définition du domaine d'examen comporte deux parties.

La première partie est une épreuve écrite qui porte sur la dimension n° 1. Elle consiste en la remise d'un projet personnel de formation. Le moment de la remise de ce projet ainsi que le temps dont dispose l'élève pour le rédiger sont établis à partir de l'organisation pédagogique locale. L'élève doit être préalablement avisé que ce projet personnel de formation servira à l'évaluation sommative. Il doit également en connaître les critères.

La deuxième partie est une épreuve écrite ou orale qui porte sur la dimension n° 2. Elle se déroule à la fin du cours et ne doit pas excéder 30 minutes. L'utilisation du projet personnel de formation et du bilan de la démarche de formation réalisés durant le cours ainsi que l'utilisation des notes de cours et de l'information recueillie sont permises.

On peut considérer qu'il est parfois possible de construire plus d'un item par comportement observable et que, dans ce cas, les points attribués peuvent être répartis d'un item à l'autre, à condition qu'on respecte l'importance relative du comportement observable.

7.2 Contexte de partenariat

Il est possible de faire appel à des partenaires internes et externes pour réaliser l'évaluation sommative.

7.3 Type de résultat

Le résultat obtenu peut être exprimé par les termes « succès » ou « échec » ou encore par une note. La note de passage est fixée à 60 % pour l'ensemble de l'épreuve. La transmission des résultats doit s'effectuer selon les règles énoncées dans le *Guide de gestion de la formation générale des adultes et de la formation professionnelle*.

8 RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

D'HAINAULT, L. *Des fins aux objectifs de l'éducation*, Bruxelles, Labor, 1988, 492 p.

DE LANDSHEERE, V. et G. DE LANDSHEERE. *Définir les objectifs de l'éducation*, Paris, PUF, 1976, 293 p.

LAVALLÉE, M. *Taxonomie des objectifs pédagogiques*, Montréal, Éducation nouvelle, 1969, tome 1, 232 p.

LAVALLÉE, M. *Taxonomie des objectifs pédagogiques*, Montréal, Éducation nouvelle, 1969, tome 2, 231 p.

LEGENDRE, R. *Dictionnaire actuel de l'éducation*, Montréal, Guérin, 1993, 1500 p.

MORISSETTE, D. et M. GINGRAS. *Enseigner des attitudes, planifier, intervenir, évaluer*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1989, p. 86, 88, 91, 122, 155, 156, 165 et 166.

QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Guide d'élaboration d'instruments de mesure*, fascicules, Québec, gouvernement du Québec, 1993.

QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ÉDUCATION DES ADULTES. *Guide d'élaboration des instruments d'évaluation sommative à l'éducation des adultes*, 2^e version, Québec, gouvernement du Québec, février 1988, 142 p.

QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT, DIRECTION DE LA FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES. *Entrée en formation dans une perspective de formation continue, Programme d'études*, Québec, gouvernement du Québec, juin 2005, 102 p.

Entrée en formation

**dans une perspective de formation
continue**

SEF-4018-1 Exploration sociale et professionnelle

Juin 2005

TABLE DES MATIÈRES

1	Présentation	1
2	Conséquences des orientations du programme d'études sur l'évaluation sommative.....	2
3	Contenu.....	4
3.1	Notions	4
3.2	Habiletés	4
4	Tableau de pondération.....	5
5	Justification des contenus et de leur pondération	6
6	Comportements observables.....	7
7	Spécifications de l'épreuve	8
7.1	Type d'épreuve.....	8
7.2	Contexte de partenariat.....	8
7.3	Type de résultat.....	8
8	Références bibliographiques.....	9

PROGRAMME : Entrée en formation

COURS : SEF-4018-1 Exploration sociale et professionnelle

1 PRÉSENTATION

La présente définition du domaine d'examen a été rédigée aux fins d'une évaluation sommative fidèle et valide. Elle sert à décrire et à organiser les éléments essentiels et représentatifs du programme d'études *Entrée en formation* et, plus particulièrement, du cours SEF-4018-1, *Exploration sociale et professionnelle*. Elle tient compte du guide d'organisation du programme, se fonde sur celui-ci, mais ne peut, en aucun cas, le remplacer. Elle tient compte également de la diversité des organisations locales et de la mise en place de projets locaux tout en assurant la correspondance entre le programme d'études, les épreuves nécessaires à l'évaluation sommative et leur administration. Elle se veut un outil indispensable assurant l'adéquation entre la planification de l'enseignement et celle de l'évaluation sommative.

Le but de la définition du domaine d'examen est de préparer des épreuves valides d'une version à une autre, d'une année à une autre ou encore d'un organisme scolaire à un autre en tenant compte du partage des responsabilités entre le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et les organismes scolaires.

2 CONSÉQUENCES DES ORIENTATIONS DU PROGRAMME D'ÉTUDES SUR L'ÉVALUATION SOMMATIVE

Orientations	Conséquences
Le programme d'études <i>Entrée en formation</i> tient compte des considérations suivantes ⁴ :	
1. L'intégration dans des lieux de formation afin que l'adulte puisse : • Connaître la dynamique en ce qui concerne l'éducation des adultes et le rôle des partenaires. • Utiliser au maximum les possibilités offertes dans l'environnement éducatif.	L'évaluation permet de vérifier la capacité de l'adulte à utiliser les ressources présentes dans son environnement éducatif.
2. La précision du projet personnel de formation afin que l'adulte puisse : • Élaborer un projet personnel de formation conforme à ses besoins et à ses champs d'intérêt. • Percevoir positivement un retour aux études ou la poursuite de celles-ci. • Persévérer dans la réalisation d'un projet personnel de formation.	L'évaluation permet de vérifier la capacité de l'adulte à utiliser ses ressources personnelles, ses besoins, ses champs d'intérêt et ses expériences dans l'élaboration de son projet personnel de formation.
3. L'intégration sociale et socioprofessionnelle afin que l'adulte puisse : • Établir des relations entre ses motivations, ses habiletés et les réalités de la société dans laquelle elle ou il évolue. • Faire des choix personnels en ce qui concerne la vie sociale et professionnelle.	L'évaluation permet de vérifier la capacité de l'adulte à faire preuve de recherche de sens par rapport à ses expériences, à ses apprentissages et à sa démarche de formation au regard de son intégration sociale et socioprofessionnelle.

1. QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT, DIRECTION DE LA FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES, *Entrée en formation dans une perspective de formation continue, Programme d'études*, Québec, gouvernement du Québec, juin 2005, p. 4.

Orientations

4. La démarche de formation afin que l'adulte puisse :

- Mettre à jour et acquérir des stratégies d'apprentissage.
- Expérimenter des processus d'apprentissage.
- S'engager dans une démarche de formation.
- Apprécier la progression de sa situation.

5. Le transfert des apprentissages afin que l'adulte puisse :

- Envisager de nouveaux apprentissages.
- Généraliser des apprentissages dans diverses situations de vie.

Conséquences

L'évaluation permet de vérifier la capacité de l'adulte à faire preuve de sens critique, de créativité et d'affirmation de soi de même que ses habiletés en matière de résolution de problème et de prise de décision par rapport à sa démarche de formation.

L'évaluation permet de vérifier la capacité de l'adulte à généraliser ses apprentissages et à anticiper leur transfert en tenant compte d'un processus d'apprentissage et de ses besoins de formation continue.

3 CONTENU

3.1 Notions

- **Plan d'action quant à son intégration sociale et professionnelle**
 - Objectifs et priorités
 - Stratégies et moyens
 - Échéancier
- **Apprentissages réalisés**
 - Apprentissages signifiants
 - Progrès réalisés
 - Gestion du temps
 - Acceptation du changement
 - Utilisation des ressources d'aide

3.2 Habiletés

- **Synthétiser**

Capacité à produire un plan d'action quant à son intégration sociale et professionnelle qui inclut des objectifs, des priorités, des stratégies, des moyens ainsi qu'un échéancier.
- **Évaluer**

Capacité à juger des apprentissages réalisés en déterminant des apprentissages signifiants et des progrès réalisés durant le cours ainsi que des ressources favorisant la réussite telles que la gestion du temps, l'acceptation du changement et l'utilisation des ressources d'aide.

4 TABLEAU DE PONDÉRATION

Notions	Plan d'action quant à son intégration sociale et professionnelle	Apprentissages réalisés
Habiletés		
	70 %	30 %
Synthétiser 70 %	– Objectifs et priorités – Stratégies et moyens – Échéancier	
	(1) 70 %	
Évaluer 30 %		– Apprentissages significatifs – Progrès réalisés – Gestion du temps – Acceptation du changement – Utilisation des ressources d'aide
		(2) 30 %

5 JUSTIFICATION DES CONTENUS ET DE LEUR PONDÉRATION

L'« objectif général » proposé dans le cours SEF-4018-1 comporte, comme on l'a vu, des notions et des habiletés qui se prêtent à une pondération. Cette dernière tient compte de la complexité des notions et des habiletés retenues pour l'évaluation sommative.

Ces notions et ces habiletés ont été sélectionnées parmi celles reconnues comme étant essentielles à l'atteinte de l'objectif général du cours, soit **préciser son projet d'intégration sociale et professionnelle**. Le choix de ces notions et de ces habiletés ainsi que leur importance relative découlent également des objectifs terminaux et des objectifs intermédiaires énoncés dans le cours.

En ce sens, l'élève est amené à **synthétiser** un plan d'action quant à son intégration sociale et professionnelle et à **évaluer** les apprentissages réalisés durant le cours.

L'accent est mis sur la capacité de l'élève à :

Contenus	Justification des contenus
– Produire un plan d'action quant à son intégration sociale et professionnelle qui inclut des objectifs, des priorités, des stratégies, des moyens ainsi qu'un échéancier.	En raison : – du potentiel de recherche de sens par rapport à ses expériences, à ses apprentissages et à sa démarche de formation.
– Juger des apprentissages réalisés en déterminant des apprentissages signifiants et des progrès réalisés durant le cours ainsi que des ressources favorisant la réussite telles que la gestion du temps, l'acceptation du changement et l'utilisation des ressources d'aide.	En raison : – de l'exercice du sens critique; – du potentiel de généralisation des apprentissages; – du potentiel de transfert des apprentissages.

Voici, en résumé, la pondération de ces notions et de ces habiletés.

Notions

Plan d'action quant à son intégration sociale et professionnelle

70 %

Apprentissages réalisés

30 %

Habiletés

Synthétiser

70 %

Évaluer

30 %

6 COMPOTEMENTS OBSERVABLES

Importance des items



Numérotation des cases (dimensions) du tableau de pondération



- 70 % 1) En se reportant à ses caractéristiques personnelles, à ses aptitudes sociales et professionnelles ainsi qu'aux possibilités d'emploi et aux ressources de son milieu inventoriées durant le cours, produire un plan d'action quant à son intégration sociale et professionnelle qui inclut :
- un objectif et une priorité (10 % par élément);
 - deux stratégies ou moyens (15 % par élément);
 - un échéancier (20 %).

Critères :

- pertinence des éléments mentionnés;
- cohérence des stratégies ou des moyens retenus par rapport à l'objectif et à la priorité mentionnés;
- cohérence de l'échéancier par rapport aux éléments mentionnés.

- 30 % 2) À partir du bilan de la démarche de formation réalisé durant le cours, juger des apprentissages réalisés en déterminant :
- deux apprentissages signifiants (5 % par apprentissage);
 - un progrès réalisé durant le cours (5 %);
 - une suite à donner à l'égard de la gestion du temps (5 %);
 - une suite à donner à l'égard de l'acceptation du changement (5 %);
 - une suite à donner à l'égard de l'utilisation d'une ressource d'aide (5 %).

Critère :

- pertinence des éléments mentionnés.

7 SPÉCIFICATIONS DE L'ÉPREUVE

7.1 Type d'épreuve

L'épreuve préparée à partir de cette définition du domaine d'examen comporte deux parties.

La première partie est une épreuve écrite qui porte sur la dimension n° 1. Elle consiste en la remise d'un plan d'action quant à son intégration sociale et professionnelle. Le moment de la remise de ce plan d'action ainsi que le temps dont dispose l'élève pour le rédiger sont établis à partir de l'organisation pédagogique locale. L'élève doit être préalablement avisé que ce plan d'action quant à son intégration sociale et professionnelle servira à l'évaluation sommative. Il doit également en connaître les critères.

La deuxième partie est une épreuve écrite ou orale qui porte sur la dimension n° 2. Elle se déroule à la fin du cours et ne doit pas excéder 30 minutes. L'utilisation du plan d'action quant à son intégration sociale et professionnelle et du bilan de la démarche de formation réalisés durant le cours ainsi que l'utilisation des notes de cours et de l'information recueillie sont permises.

On peut considérer qu'il est parfois possible de construire plus d'un item par comportement observable et que, dans ce cas, les points attribués peuvent être répartis d'un item à l'autre, à condition qu'on respecte l'importance relative du comportement observable.

7.2 Contexte de partenariat

Il est possible de faire appel à des partenaires internes et externes pour réaliser l'évaluation sommative.

7.3 Type de résultat

Le résultat obtenu peut être exprimé par les termes « succès » ou « échec » ou encore par une note. La note de passage est fixée à 60 % pour l'ensemble de l'épreuve. La transmission des résultats doit s'effectuer selon les règles énoncées dans le *Guide de gestion de la formation générale des adultes et de la formation professionnelle*.

8 RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

D'HAINAULT, L. *Des fins aux objectifs de l'éducation*, Bruxelles, Labor, 1988, 492 p.

DE LANDSHEERE, V. et G. DE LANDSHEERE. *Définir les objectifs de l'éducation*, Paris, PUF, 1976, 293 p.

LAVALLÉE, M. *Taxonomie des objectifs pédagogiques*, Montréal, Éducation nouvelle, 1969, tome 1, 232 p.

LAVALLÉE, M. *Taxonomie des objectifs pédagogiques*, Montréal, Éducation nouvelle, 1969, tome 2, 231 p.

LEGENDRE, R. *Dictionnaire actuel de l'éducation*, Montréal, Guérin, 1993, 1500 p.

MORISSETTE, D. et M. GINGRAS. *Enseigner des attitudes, planifier, intervenir, évaluer*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1989, p. 86, 88, 91, 122, 155, 156, 165 et 166.

QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Guide d'élaboration d'instruments de mesure*, fascicules, Québec, gouvernement du Québec, 1993.

QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ÉDUCATION DES ADULTES. *Guide d'élaboration des instruments d'évaluation sommative à l'éducation des adultes*, 2^e version, Québec, gouvernement du Québec, février 1988, 142 p.

QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT, DIRECTION DE LA FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES. *Entrée en formation dans une perspective de formation continue, Programme d'études*, Québec, gouvernement du Québec, juin 2005, 102 p.

Entrée en formation

**dans une perspective de formation
continue**

SEF-5019-1 Mieux apprendre

Juin 2005

TABLE DES MATIÈRES

1	Présentation	1
2	Conséquences des orientations du programme d'études sur l'évaluation sommative.....	2
3	Contenu.....	4
3.1	Notions	4
3.2	Habiletés	4
4	Tableau de pondération.....	5
5	Justification des contenus et de leur pondération	6
6	Comportements observables.....	7
7	Spécifications de l'épreuve	8
7.1	Type d'épreuve.....	8
7.2	Contexte de partenariat.....	8
7.3	Type de résultat.....	8
8	Références bibliographiques.....	9

PROGRAMME : Entrée en formation

COURS : SEF-5019-1 Mieux apprendre

1 PRÉSENTATION

La présente définition du domaine d'examen a été rédigée aux fins d'une évaluation sommative fidèle et valide. Elle sert à décrire et à organiser les éléments essentiels et représentatifs du programme d'études *Entrée en formation* et, plus particulièrement, du cours SEF-5019-1, *Mieux apprendre*. Elle tient compte du guide d'organisation du programme, se fonde sur celui-ci, mais ne peut, en aucun cas, le remplacer. Elle tient compte également de la diversité des organisations locales et de la mise en place de projets locaux tout en assurant la correspondance entre le programme d'études, les épreuves nécessaires à l'évaluation sommative et leur administration. Elle se veut un outil indispensable assurant l'adéquation entre la planification de l'enseignement et celle de l'évaluation sommative.

Le but de la définition du domaine d'examen est de préparer des épreuves valides d'une version à une autre, d'une année à une autre ou encore d'un organisme scolaire à un autre en tenant compte du partage des responsabilités entre le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et les organismes scolaires.

2 CONSÉQUENCES DES ORIENTATIONS DU PROGRAMME D'ÉTUDES SUR L'ÉVALUATION SOMMATIVE

Orientations	Conséquences
Le programme d'études <i>Entrée en formation</i> tient compte des considérations suivantes⁵ :	
1. L'intégration dans des lieux de formation afin que l'adulte puisse : • Connaître la dynamique en ce qui concerne l'éducation des adultes et le rôle des partenaires. • Utiliser au maximum les possibilités offertes dans l'environnement éducatif.	L'évaluation permet de vérifier la capacité de l'adulte à utiliser les ressources présentes dans son environnement éducatif.
2. La précision du projet personnel de formation afin que l'adulte puisse : • Élaborer un projet personnel de formation conforme à ses besoins et à ses champs d'intérêt. • Percevoir positivement un retour aux études ou la poursuite de celles-ci. • Persévérer dans la réalisation d'un projet personnel de formation.	L'évaluation permet de vérifier la capacité de l'adulte à utiliser ses ressources personnelles, ses besoins, ses champs d'intérêt et ses expériences dans l'élaboration de son projet personnel de formation.
3. L'intégration sociale et socioprofessionnelle afin que l'adulte puisse : • Établir des relations entre ses motivations, ses habiletés et les réalités de la société dans laquelle elle ou il évolue. • Faire des choix personnels en ce qui concerne la vie sociale et professionnelle.	L'évaluation permet de vérifier la capacité de l'adulte à faire preuve de recherche de sens par rapport à ses expériences, à ses apprentissages et à sa démarche de formation au regard de son intégration sociale et socioprofessionnelle.

1. QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT, DIRECTION DE LA FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES, *Entrée en formation dans une perspective de formation continue, Programme d'études*, Québec, gouvernement du Québec, juin 2005, p. 4.

Orientations**4. La démarche de formation afin que l'adulte puisse :**

- Mettre à jour et acquérir des stratégies d'apprentissage.
- Expérimenter des processus d'apprentissage.
- S'engager dans une démarche de formation.
- Apprécier la progression de sa situation.

5. Le transfert des apprentissages afin que l'adulte puisse :

- Envisager de nouveaux apprentissages.
- Généraliser des apprentissages dans diverses situations de vie.

Conséquences

L'évaluation permet de vérifier la capacité de l'adulte à faire preuve de sens critique, de créativité et d'affirmation de soi de même que ses habiletés en matière de résolution de problème et de prise de décision par rapport à sa démarche de formation.

L'évaluation permet de vérifier la capacité de l'adulte à généraliser ses apprentissages et à anticiper leur transfert en tenant compte d'un processus d'apprentissage et de ses besoins de formation continue.

3 CONTENU

3.1 Notions

- **Plan d'action quant à la mise en œuvre de conditions propices à l'apprentissage**
 - Objectifs et priorités
 - Responsabilités
 - Sources de motivation et de renforcement
- **Apprentissages réalisés**
 - Apprentissages signifiants
 - Progrès réalisés
 - Gestion du temps
 - Méthodes de travail appropriées
 - Utilisation des ressources d'aide

3.2 Habiletés

- **Synthétiser**

Capacité à produire un plan d'action quant à la mise en œuvre de conditions propices à l'apprentissage qui inclut des objectifs, des priorités, des responsabilités ainsi que des sources de motivation et de renforcement.
- **Évaluer**

Capacité à juger des apprentissages réalisés en déterminant des apprentissages signifiants et des progrès réalisés durant le cours ainsi que des ressources favorisant la réussite telles que la gestion du temps, des méthodes de travail appropriées et l'utilisation des ressources d'aide.

4 TABLEAU DE PONDÉRATION

Notions Habiletés	Plan d'action quant à la mise en œuvre de conditions propices à l'apprentissage 70 %	Apprentissages réalisés 30 %
Synthétiser 70 %	– Objectifs et priorités – Responsabilités – Sources de motivation et de renforcement (1) 70 %	
Évaluer 30 %		– Apprentissages signifiants – Progrès réalisés – Gestion du temps – Méthodes de travail appropriées – Utilisation des ressources d'aide (2) 30 %

5 JUSTIFICATION DES CONTENUS ET DE LEUR PONDÉRATION

L'« objectif général » proposé dans le cours SEF-5019-1 comporte, comme on l'a vu, des notions et des habiletés qui se prêtent à une pondération. Cette dernière tient compte de la complexité des notions et des habiletés retenues pour l'évaluation sommative.

Ces notions et ces habiletés ont été sélectionnées parmi celles reconnues comme étant essentielles à l'atteinte de l'objectif général du cours, soit **établir des liens entre ses responsabilités d'apprenante ou d'apprenant et la réussite de ses apprentissages**. Le choix de ces notions et de ces habiletés ainsi que leur importance relative découlent également des objectifs terminaux et des objectifs intermédiaires énoncés dans le cours.

En ce sens, l'élève est amené à **synthétiser** un plan d'action quant à la mise en œuvre de conditions propices à l'apprentissage et à **évaluer** les apprentissages réalisés durant le cours.

L'accent est mis sur la capacité de l'élève à :

Contenus	Justification des contenus
– Produire un plan d'action quant à la mise en œuvre de conditions propices à l'apprentissage qui inclut des objectifs, des priorités, des responsabilités ainsi que des sources de motivation et de renforcement.	En raison : – de l'apport à la prise de décision par rapport à sa démarche de formation; – de l'apport au processus d'apprentissage.
– Juger des apprentissages réalisés en déterminant des apprentissages signifiants et des progrès réalisés durant le cours ainsi que des ressources favorisant la réussite telles que la gestion du temps, des méthodes de travail appropriées et l'utilisation des ressources d'aide.	En raison : – de l'exercice du sens critique; – du potentiel de généralisation des apprentissages; – du potentiel de transfert des apprentissages.

Voici, en résumé, la pondération de ces notions et de ces habiletés.

Notions

Plan d'action quant à la mise en œuvre de conditions propices à l'apprentissage
Apprentissages réalisés

70 %
30 %

Habiletés

Synthétiser
Évaluer

70 %

30 %

6 COMPORTEMENTS OBSERVABLES

Importance des items



Numérotation des cases (dimensions) du tableau de pondération



- 70 % 1) En se reportant aux formules et aux approches d'enseignement ainsi qu'aux facteurs de réussite inventoriés durant le cours, produire un plan d'action quant à la mise en œuvre de conditions propices à l'apprentissage qui inclut :
- un objectif et une priorité (10 % par élément);
 - deux responsabilités (15 % par responsabilité);
 - deux sources de motivation ou de renforcement (10 % par élément).

Critères :

- pertinence des éléments mentionnés;
- cohérence des responsabilités retenues par rapport à l'objectif et à la priorité mentionnés;
- cohérence des sources de motivation et de renforcement retenues par rapport à l'objectif et à la priorité mentionnés.

- 30 % 2) À partir du bilan de la démarche de formation réalisé durant le cours, juger des apprentissages réalisés en déterminant :
- deux apprentissages signifiants (5 % par apprentissage);
 - un progrès réalisé durant le cours (5 %);
 - une suite à donner à l'égard de la gestion du temps (5 %);
 - une suite à donner à l'égard d'une méthode de travail appropriée (5 %);
 - une suite à donner à l'égard de l'utilisation d'une ressource d'aide (5 %).

Critère :

- pertinence des éléments mentionnés.

7 SPÉCIFICATIONS DE L'ÉPREUVE

7.1 Type d'épreuve

L'épreuve préparée à partir de cette définition du domaine d'examen comporte deux parties.

La première partie est une épreuve écrite qui porte sur la dimension n° 1. Elle consiste en la remise d'un plan d'action quant à la mise en œuvre de conditions propices à l'apprentissage. Le moment de la remise de ce plan d'action ainsi que le temps dont dispose l'élève pour le rédiger sont établis à partir de l'organisation pédagogique locale. L'élève doit être préalablement avisé que ce plan d'action quant à la mise en œuvre de conditions propices à l'apprentissage servira à l'évaluation sommative. Il doit également en connaître les critères.

La deuxième partie est une épreuve écrite ou orale qui porte sur la dimension n° 2. Elle se déroule à la fin du cours et ne doit pas excéder 30 minutes. L'utilisation du plan d'action quant à la mise en œuvre de conditions propices à l'apprentissage et du bilan de la démarche de formation réalisés durant le cours ainsi que l'utilisation des notes de cours et de l'information recueillie sont permises.

On peut considérer qu'il est parfois possible de construire plus d'un item par comportement observable et que, dans ce cas, les points attribués peuvent être répartis d'un item à l'autre, à condition qu'on respecte l'importance relative du comportement observable.

7.2 Contexte de partenariat

Il est possible de faire appel à des partenaires internes et externes pour réaliser l'évaluation sommative.

7.3 Type de résultat

Le résultat obtenu peut être exprimé par les termes « succès » ou « échec » ou encore par une note. La note de passage est fixée à 60 % pour l'ensemble de l'épreuve. La transmission des résultats doit s'effectuer selon les règles énoncées dans le *Guide de gestion de la formation générale des adultes et de la formation professionnelle*.

8 RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

D'HAINAULT, L. *Des fins aux objectifs de l'éducation*, Bruxelles, Labor, 1988, 492 p.

DE LANDSHEERE, V. et G. DE LANDSHEERE. *Définir les objectifs de l'éducation*, Paris, PUF, 1976, 293 p.

LAVALLÉE, M. *Taxonomie des objectifs pédagogiques*, Montréal, Éducation nouvelle, 1969, tome 1, 232 p.

LAVALLÉE, M. *Taxonomie des objectifs pédagogiques*, Montréal, Éducation nouvelle, 1969, tome 2, 231 p.

LEGENDRE, R. *Dictionnaire actuel de l'éducation*, Montréal, Guérin, 1993, 1500 p.

MORISSETTE, D. et M. GINGRAS. *Enseigner des attitudes, planifier, intervenir, évaluer*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1989, p. 86, 88, 91, 122, 155, 156, 165 et 166.

QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Guide d'élaboration d'instruments de mesure*, fascicules, Québec, gouvernement du Québec, 1993.

QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ÉDUCATION DES ADULTES. *Guide d'élaboration des instruments d'évaluation sommative à l'éducation des adultes*, 2^e version, Québec, gouvernement du Québec, février 1988, 142 p.

QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT, DIRECTION DE LA FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES. *Entrée en formation dans une perspective de formation continue, Programme d'études*, Québec, gouvernement du Québec, juin 2005, 102 p.

Entrée en formation

**dans une perspective de formation
continue**

SEF-5020-1 Des moyens de mieux apprendre

Juin 2005

TABLE DES MATIÈRES

1	Présentation	1
2	Conséquences des orientations du programme d'études sur l'évaluation sommative.....	2
3	Contenu.....	4
3.1	Notions	4
3.2	Habiletés	4
4	Tableau de pondération.....	5
5	Justification des contenus et de leur pondération	6
6	Comportements observables.....	7
7	Spécifications de l'épreuve	8
7.1	Type d'épreuve.....	8
7.2	Contexte de partenariat.....	8
7.3	Type de résultat.....	8
8	Références bibliographiques.....	9

PROGRAMME : Entrée en formation

COURS : SEF-5020-1 Des moyens de mieux apprendre

1 PRÉSENTATION

La présente définition du domaine d'examen a été rédigée aux fins d'une évaluation sommative fidèle et valide. Elle sert à décrire et à organiser les éléments essentiels et représentatifs du programme d'études *Entrée en formation* et, plus particulièrement, du cours SEF-5020-1, *Des moyens de mieux apprendre*. Elle tient compte du guide d'organisation du programme, se fonde sur celui-ci, mais ne peut, en aucun cas, le remplacer. Elle tient compte également de la diversité des organisations locales et de la mise en place de projets locaux tout en assurant la correspondance entre le programme d'études, les épreuves nécessaires à l'évaluation sommative et leur administration. Elle se veut un outil indispensable assurant l'adéquation entre la planification de l'enseignement et celle de l'évaluation sommative.

Le but de la définition du domaine d'examen est de préparer des épreuves valides d'une version à une autre, d'une année à une autre ou encore d'un organisme scolaire à un autre en tenant compte du partage des responsabilités entre le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et les organismes scolaires.

2 CONSÉQUENCES DES ORIENTATIONS DU PROGRAMME D'ÉTUDES SUR L'ÉVALUATION SOMMATIVE

Orientations	Conséquences
Le programme d'études <i>Entrée en formation</i> tient compte des considérations suivantes⁶ :	
1. L'intégration dans des lieux de formation afin que l'adulte puisse : • Connaître la dynamique en ce qui concerne l'éducation des adultes et le rôle des partenaires. • Utiliser au maximum les possibilités offertes dans l'environnement éducatif.	L'évaluation permet de vérifier la capacité de l'adulte à utiliser les ressources présentes dans son environnement éducatif.
2. La précision du projet personnel de formation afin que l'adulte puisse : • Élaborer un projet personnel de formation conforme à ses besoins et à ses champs d'intérêt. • Percevoir positivement un retour aux études ou la poursuite de celles-ci. • Persévérer dans la réalisation d'un projet personnel de formation.	L'évaluation permet de vérifier la capacité de l'adulte à utiliser ses ressources personnelles, ses besoins, ses champs d'intérêt et ses expériences dans l'élaboration de son projet personnel de formation.
3. L'intégration sociale et socioprofessionnelle afin que l'adulte puisse : • Établir des relations entre ses motivations, ses habiletés et les réalités de la société dans laquelle elle ou il évolue. • Faire des choix personnels en ce qui concerne la vie sociale et professionnelle.	L'évaluation permet de vérifier la capacité de l'adulte à faire preuve de recherche de sens par rapport à ses expériences, à ses apprentissages et à sa démarche de formation au regard de son intégration sociale et socioprofessionnelle.

1. QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT, DIRECTION DE LA FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES, *Entrée en formation dans une perspective de formation continue, Programme d'études*, Québec, gouvernement du Québec, juin 2005, p. 4.

Orientations**Conséquences****4. La démarche de formation afin que l'adulte puisse :**

- Mettre à jour et acquérir des stratégies d'apprentissage.
- Expérimenter des processus d'apprentissage.
- S'engager dans une démarche de formation.
- Apprécier la progression de sa situation.

L'évaluation permet de vérifier la capacité de l'adulte à faire preuve de sens critique, de créativité et d'affirmation de soi de même que ses habiletés en matière de résolution de problème et de prise de décision par rapport à sa démarche de formation.

5. Le transfert des apprentissages afin que l'adulte puisse :

- Envisager de nouveaux apprentissages.
- Généraliser des apprentissages dans diverses situations de vie.

L'évaluation permet de vérifier la capacité de l'adulte à généraliser ses apprentissages et à anticiper leur transfert en tenant compte d'un processus d'apprentissage et de ses besoins de formation continue.

3 CONTENU

3.1 Notions

- **Choix de moyens d'apprentissage appropriés à l'égard d'un plan d'action ou d'un plan de travail**
 - Moyens d'apprentissage expérimentés durant le cours
- **Apprentissages réalisés**
 - Apprentissages signifiants
 - Progrès réalisés
 - Gestion du temps
 - Méthodes de travail appropriées
 - Utilisation des ressources d'aide

3.2 Habiletés

- **Comprendre**

Capacité à déterminer les moyens d'apprentissage appropriés à l'égard d'un plan d'action ou d'un plan de travail et à donner les raisons justifiant ses choix.
- **Évaluer**

Capacité à juger des apprentissages réalisés en déterminant des apprentissages signifiants et des progrès réalisés durant le cours ainsi que des ressources favorisant la réussite telles que la gestion du temps, des méthodes de travail appropriées et l'utilisation des ressources d'aide.

4 TABLEAU DE PONDÉRATION

Notions Habiletés	Choix de moyens d'apprentissage appropriés à l'égard d'un plan d'action ou d'un plan de travail 70 %	Apprentissages réalisés 30 %
Comprendre 70 %	– Moyens d'apprentissage expérimentés durant le cours (1) 70 %	
Évaluer 30 %		– Apprentissages signifiants – Progrès réalisés – Gestion du temps – Méthodes de travail appropriées – Utilisation des ressources d'aide (2) 30 %

5 JUSTIFICATION DES CONTENUS ET DE LEUR PONDERATION

L'« objectif général » proposé dans le cours SEF-5020-1 comporte, comme on l'a vu, des notions et des habiletés qui se prêtent à une pondération. Cette dernière tient compte de la complexité des notions et des habiletés retenues pour l'évaluation sommative.

Ces notions et ces habiletés ont été sélectionnées parmi celles reconnues comme étant essentielles à l'atteinte de l'objectif général du cours, soit **choisir des moyens d'apprentissage appropriés à sa démarche de formation**. Le choix de ces notions et de ces habiletés ainsi que leur importance relative découlent également des objectifs terminaux et des objectifs intermédiaires énoncés dans le cours.

En ce sens, l'élève est amené à **comprendre** le choix de moyens d'apprentissage appropriés à l'égard d'un plan d'action ou d'un plan de travail et à **évaluer** les apprentissages réalisés durant le cours.

L'accent est mis sur la capacité de l'élève à :

Contenus	Justification des contenus
Déterminer les moyens d'apprentissage appropriés à l'égard d'un plan d'action ou d'un plan de travail et donner les raisons justifiant ses choix.	En raison : - de l'utilisation de ressources et de données; - de l'apport à la prise de décision à partir de critères; - de l'apport au processus d'apprentissage.
Juger des apprentissages réalisés en déterminant des apprentissages signifiants et des progrès réalisés pendant le cours ainsi que des ressources favorisant la réussite telles que la gestion du temps, des méthodes de travail appropriées et l'utilisation des ressources d'aide.	En raison : - de l'exercice du sens critique; - du potentiel de généralisation des apprentissages; - du potentiel de transfert des apprentissages.

Voici, en résumé, la pondération de ces notions et de ces habiletés.

Notions		Habiletés	
Choix de moyens d'apprentissage appropriés à l'égard d'un plan d'action ou d'un plan de travail	70 %	Comprendre	70 %
Apprentissages réalisés	30 %	Évaluer	30 %

6 COMPOTEMENTS OBSERVABLES

Importance des items



Numérotation des cases (dimensions) du tableau de pondération



- 70 % 1) À partir d'un plan d'action ou d'un plan de travail réalisé durant le cours ou à l'intérieur d'une autre activité de formation et en se reportant aux divers moyens d'apprentissage expérimentés durant le cours, déterminer :
- deux moyens d'apprentissage appropriés à l'égard de la réalisation du plan d'action ou du plan de travail visé (15 % par moyen).

Pour chacun des moyens d'apprentissage mentionnés, donner deux raisons justifiant son choix pour la réalisation du plan d'action ou du plan de travail visé (10 % par raison).

Critères :

- pertinence des moyens d'apprentissage mentionnés;
- pertinence et cohérence des raisons fournies.

- 30 % 2) À partir du bilan de la démarche de formation réalisé durant le cours, juger des apprentissages réalisés en déterminant :
- deux apprentissages signifiants (5 % par apprentissage);
 - un progrès réalisé durant le cours (5 %);
 - une suite à donner à l'égard de la gestion du temps (5 %);
 - une suite à donner à l'égard d'une méthode de travail appropriée (5 %);
 - une suite à donner à l'égard de l'utilisation d'une ressource d'aide (5 %).

Critère :

- pertinence des éléments mentionnés.

7 SPÉCIFICATIONS DE L'ÉPREUVE

7.1 Type d'épreuve

L'épreuve préparée à partir de cette définition du domaine d'examen est une épreuve écrite ou orale. Elle comporte deux parties.

La première partie porte sur la dimension n° 1. Elle ne doit pas excéder 30 minutes. L'épreuve se déroule au moment jugé opportun au regard de l'organisation pédagogique locale. L'utilisation du plan d'action ou du plan de travail visé ainsi que des notes de cours et de l'information recueillie est permise.

La deuxième partie porte sur la dimension n° 2. Elle se déroule à la fin du cours et ne doit pas excéder 30 minutes. L'utilisation du plan d'action ou du plan de travail et du bilan de la démarche de formation réalisés durant le cours ainsi que l'utilisation des notes de cours et de l'information recueillie sont permises.

On peut considérer qu'il est parfois possible de construire plus d'un item par comportement observable et que, dans ce cas, les points attribués peuvent être répartis d'un item à l'autre, à condition qu'on respecte l'importance relative du comportement observable.

7.2 Contexte de partenariat

Il est possible de faire appel à des partenaires internes et externes pour réaliser l'évaluation sommative.

7.3 Type de résultat

Le résultat obtenu peut être exprimé par les termes « succès » ou « échec » ou encore par une note. La note de passage est fixée à 60 % pour l'ensemble de l'épreuve. La transmission des résultats doit s'effectuer selon les règles énoncées dans le *Guide de gestion de la formation générale des adultes et de la formation professionnelle*.

8 RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

D'HAINAULT, L. *Des fins aux objectifs de l'éducation*, Bruxelles, Labor, 1988, 492 p.

DE LANDSHEERE, V. et G. DE LANDSHEERE. *Définir les objectifs de l'éducation*, Paris, PUF, 1976, 293 p.

LAVALLÉE, M. *Taxonomie des objectifs pédagogiques*, Montréal, Éducation nouvelle, 1969, tome 1, 232 p.

LAVALLÉE, M. *Taxonomie des objectifs pédagogiques*, Montréal, Éducation nouvelle, 1969, tome 2, 231 p.

LEGENDRE, R. *Dictionnaire actuel de l'éducation*, Montréal, Guérin, 1993, 1500 p.

MORISSETTE, D. et M. GINGRAS. *Enseigner des attitudes, planifier, intervenir, évaluer*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1989, p. 86, 88, 91, 122, 155, 156, 165 et 166.

QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Guide d'élaboration d'instruments de mesure*, fascicules, Québec, gouvernement du Québec, 1993.

QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ÉDUCATION DES ADULTES. *Guide d'élaboration des instruments d'évaluation sommative à l'éducation des adultes*, 2^e version, Québec, gouvernement du Québec, février 1988, 142 p.

QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT, DIRECTION DE LA FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES. *Entrée en formation dans une perspective de formation continue, Programme d'études*, Québec, gouvernement du Québec, juin 2005, 102 p.

Entrée en formation

**dans une perspective de formation
continue**

SEF-5030-2 Traitement de l'information

Juin 2005

TABLE DES MATIÈRES

1	Présentation	1
2	Conséquences des orientations du programme d'études sur l'évaluation sommative.....	2
3	Contenu.....	4
3.1	Notions	4
3.2	Habiletés	4
4	Tableau de pondération.....	5
5	Justification des contenus et de leur pondération	6
6	Comportements observables.....	7
7	Spécifications de l'épreuve	8
7.1	Type d'épreuve.....	8
7.2	Contexte de partenariat.....	8
7.3	Type de résultat.....	8
8	Références bibliographiques.....	9

PROGRAMME : Entrée en formation

COURS : SEF-5030-2 Traitement de l'information

1 PRÉSENTATION

La présente définition du domaine d'examen a été rédigée aux fins d'une évaluation sommative fidèle et valide. Elle sert à décrire et à organiser les éléments essentiels et représentatifs du programme d'études *Entrée en formation* et, plus particulièrement, du cours SEF-5030-2, *Traitement de l'information*. Elle tient compte du guide d'organisation du programme, se fonde sur celui-ci, mais ne peut, en aucun cas, le remplacer. Elle tient compte également de la diversité des organisations locales et de la mise en place de projets locaux tout en assurant la correspondance entre le programme d'études, les épreuves nécessaires à l'évaluation sommative et leur administration. Elle se veut un outil indispensable assurant l'adéquation entre la planification de l'enseignement et celle de l'évaluation sommative.

Le but de la définition du domaine d'examen est de préparer des épreuves valides d'une version à une autre, d'une année à une autre ou encore d'un organisme scolaire à un autre en tenant compte du partage des responsabilités entre le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et les organismes scolaires.

2 CONSÉQUENCES DES ORIENTATIONS DU PROGRAMME D'ÉTUDES SUR L'ÉVALUATION SOMMATIVE

Orientations	Conséquences
Le programme d'études <i>Entrée en formation</i> tient compte des considérations suivantes⁷ :	
1. L'intégration dans des lieux de formation afin que l'adulte puisse : • Connaître la dynamique en ce qui concerne l'éducation des adultes et le rôle des partenaires. • Utiliser au maximum les possibilités offertes dans l'environnement éducatif.	L'évaluation permet de vérifier la capacité de l'adulte à utiliser les ressources présentes dans son environnement éducatif.
2. La précision du projet personnel de formation afin que l'adulte puisse : • Élaborer un projet personnel de formation conforme à ses besoins et à ses champs d'intérêt. • Percevoir positivement un retour aux études ou la poursuite de celles-ci. • Persévérer dans la réalisation d'un projet personnel de formation.	L'évaluation permet de vérifier la capacité de l'adulte à utiliser ses ressources personnelles, ses besoins, ses champs d'intérêt et ses expériences dans l'élaboration de son projet personnel de formation.
3. L'intégration sociale et socioprofessionnelle afin que l'adulte puisse : • Établir des relations entre ses motivations, ses habiletés et les réalités de la société dans laquelle elle ou il évolue. • Faire des choix personnels en ce qui concerne la vie sociale et professionnelle.	L'évaluation permet de vérifier la capacité de l'adulte à faire preuve de recherche de sens par rapport à ses expériences, à ses apprentissages et à sa démarche de formation au regard de son intégration sociale et socioprofessionnelle.

1. QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT, DIRECTION DE LA FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES, *Entrée en formation dans une perspective de formation continue, Programme d'études*, Québec, gouvernement du Québec, juin 2005, p. 4.

Orientations**4. La démarche de formation afin que l'adulte puisse :**

- Mettre à jour et acquérir des stratégies d'apprentissage.
- Expérimenter des processus d'apprentissage.
- S'engager dans une démarche de formation.
- Apprécier la progression de sa situation.

5. Le transfert des apprentissages afin que l'adulte puisse :

- Envisager de nouveaux apprentissages.
- Généraliser des apprentissages dans diverses situations de vie.

Conséquences

L'évaluation permet de vérifier la capacité de l'adulte à faire preuve de sens critique, de créativité et d'affirmation de soi de même que ses habiletés en matière de résolution de problème et de prise de décision par rapport à sa démarche de formation.

L'évaluation permet de vérifier la capacité de l'adulte à généraliser ses apprentissages et à anticiper leur transfert en tenant compte d'un processus d'apprentissage et de ses besoins de formation continue.

3 CONTENU

3.1 Notions

- **Utilisation d'un processus de traitement de l'information à l'égard de la réalisation d'une production**
 - Organisation des idées
 - Mise en forme des idées
 - Présentation en un tout cohérent
- **Apprentissages réalisés**
 - Apprentissages signifiants
 - Progrès réalisés
 - Gestion du temps
 - Méthodes de travail appropriées
 - Utilisation des ressources d'aide

3.2 Habiletés

- **Synthétiser**

Capacité à développer une production pour laquelle l'organisation et la mise en forme des idées ainsi que la présentation en un tout cohérent impliquent l'utilisation d'un processus de traitement de l'information.
- **Évaluer**

Capacité à juger des apprentissages réalisés en déterminant des apprentissages signifiants et des progrès réalisés durant le cours ainsi que des ressources favorisant la réussite telles que la gestion du temps, des méthodes de travail appropriées et l'utilisation des ressources d'aide.

4 TABLEAU DE PONDÉRATION

Notions Habiletés	Utilisation d'un processus de traitement de l'information à l'égard de la réalisation d'une production 70 %	Apprentissages réalisés 30 %
Synthétiser 70 %	– Organisation des idées – Mise en forme des idées – Présentation en un tout cohérent (1) 70 %	
Évaluer 30 %		– Apprentissages signifiants – Progrès réalisés – Gestion du temps – Méthodes de travail appropriées – Utilisation des ressources d'aide (2) 30 %

5 JUSTIFICATION DES CONTENUS ET DE LEUR PONDERATION

L'« objectif général » proposé dans le cours SEF-5030-2 comporte, comme on l'a vu, des notions et des habiletés qui se prêtent à une pondération. Cette dernière tient compte de la complexité des notions et des habiletés retenues pour l'évaluation sommative.

Ces notions et ces habiletés ont été sélectionnées parmi celles reconnues comme étant essentielles à l'atteinte de l'objectif général du cours, soit **utiliser un processus de traitement de l'information dans le cadre de sa démarche de formation**. Le choix de ces notions et de ces habiletés ainsi que leur importance relative découlent également des objectifs terminaux et des objectifs intermédiaires énoncés dans le cours.

En ce sens, l'élève est amené à **synthétiser** une production en utilisant un processus de traitement de l'information et à **évaluer** les apprentissages réalisés durant le cours.

L'accent est mis sur la capacité de l'élève à :

Contenus	Justification des contenus
Développer une production pour laquelle l'organisation et la mise en forme des idées ainsi que la présentation en un tout cohérent impliquent l'utilisation d'un processus de traitement de l'information.	En raison : - de l'utilisation de ressources et de données; - de l'apport à la prise de décision à partir de critères; - de l'apport au processus d'apprentissage.
Juger des apprentissages réalisés en déterminant des apprentissages signifiants et des progrès réalisés durant le cours ainsi que des ressources favorisant la réussite telles que la gestion du temps, des méthodes de travail appropriées et l'utilisation des ressources d'aide.	En raison : - de l'exercice du sens critique; - du potentiel de généralisation des apprentissages; - du potentiel de transfert des apprentissages.

Voici, en résumé, la pondération de ces notions et de ces habiletés.

Notions

Utilisation d'un processus de traitement de l'information à l'égard de la réalisation d'une production

70 %

Apprentissages réalisés

30 %

Habiletés

Synthétiser

70 %

Évaluer

30 %

6 COMPOTEMENTS OBSERVABLES

Importance des items



Numérotation des cases (dimensions) du tableau de pondération



- 70 % 1) En se reportant aux activités relatives au processus de traitement de l'information effectuées durant le cours, développer une production qui répond aux **critères particuliers de performance** suivants :
- organisation des idées (25 %);
 - mise en forme des idées (25 %);
 - présentation en un tout cohérent (20 %).
- 30 % 2) À partir du bilan de la démarche de formation réalisé durant le cours, juger des apprentissages réalisés en déterminant :
- deux apprentissages signifiants (5 % par apprentissage);
 - un progrès réalisé durant le cours (5 %);
 - une suite à donner à l'égard de la gestion du temps (5 %);
 - une suite à donner à l'égard d'une méthode de travail appropriée (5 %);
 - une suite à donner à l'égard de l'utilisation d'une ressource d'aide (5 %).

Critère :

- pertinence des éléments mentionnés.

7 SPÉCIFICATIONS DE L'ÉPREUVE

7.1 Type d'épreuve

L'épreuve préparée à partir de cette définition du domaine d'examen est une épreuve écrite ou orale. Elle comporte deux parties.

La première partie porte sur la dimension n° 1. Elle consiste en la réalisation d'une production qui implique l'utilisation d'un processus de traitement de l'information. Le moment de la présentation de cette production ainsi que le temps dont dispose l'élève pour la réaliser sont établis à partir de l'organisation pédagogique locale. L'élève doit être préalablement avisé que cette production servira à l'évaluation sommative. Il doit également en connaître les critères.

La deuxième partie porte sur la dimension n° 2. Elle se déroule à la fin du cours et ne doit pas excéder 30 minutes. L'utilisation de la production et du bilan de la démarche de formation réalisés durant le cours ainsi que l'utilisation des notes de cours et de l'information recueillie sont permises.

On peut considérer qu'il est parfois possible de construire plus d'un item par comportement observable et que, dans ce cas, les points attribués peuvent être répartis d'un item à l'autre, à condition qu'on respecte l'importance relative du comportement observable.

7.2 Contexte de partenariat

Il est possible de faire appel à des partenaires internes et externes pour réaliser l'évaluation sommative.

7.3 Type de résultat

Le résultat obtenu peut être exprimé par les termes « succès » ou « échec » ou encore par une note. La note de passage est fixée à 60 % pour l'ensemble de l'épreuve. La transmission des résultats doit s'effectuer selon les règles énoncées dans le *Guide de gestion de la formation générale des adultes et de la formation professionnelle*.

8 RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

D'HAINAULT, L. *Des fins aux objectifs de l'éducation*, Bruxelles, Labor, 1988, 492 p.

DE LANDSHEERE, V. et G. DE LANDSHEERE. *Définir les objectifs de l'éducation*, Paris, PUF, 1976, 293 p.

LAVALLÉE, M. *Taxonomie des objectifs pédagogiques*, Montréal, Éducation nouvelle, 1969, tome 1, 232 p.

LAVALLÉE, M. *Taxonomie des objectifs pédagogiques*, Montréal, Éducation nouvelle, 1969, tome 2, 231 p.

LEGENDRE, R. *Dictionnaire actuel de l'éducation*, Montréal, Guérin, 1993, 1500 p.

MORISSETTE, D. et M. GINGRAS. *Enseigner des attitudes, planifier, intervenir, évaluer*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1989, p. 86, 88, 91, 122, 155, 156, 165 et 166.

QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Guide d'élaboration d'instruments de mesure*, fascicules, Québec, gouvernement du Québec, 1993.

QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ÉDUCATION DES ADULTES. *Guide d'élaboration des instruments d'évaluation sommative à l'éducation des adultes*, 2^e version, Québec, gouvernement du Québec, février 1988, 142 p.

QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT, DIRECTION DE LA FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES. *Entrée en formation dans une perspective de formation continue, Programme d'études*, Québec, gouvernement du Québec, juin 2005, 102 p.

Entrée en formation

**dans une perspective de formation
continue**

SEF-5031-2 Résolution de problèmes

Juin 2005

TABLE DES MATIÈRES

1	Présentation	1
2	Conséquences des orientations du programme d'études sur l'évaluation sommative.....	2
3	Contenu.....	4
3.1	Notions	4
3.2	Habiletés	4
4	Tableau de pondération.....	5
5	Justification des contenus et de leur pondération	6
6	Comportements observables.....	7
7	Spécifications de l'épreuve	8
7.1	Type d'épreuve.....	8
7.2	Contexte de partenariat.....	8
7.3	Type de résultat.....	8
8	Références bibliographiques.....	9

PROGRAMME : Entrée en formation

COURS : SEF-5031-2 Résolution de problèmes

1 PRÉSENTATION

La présente définition du domaine d'examen a été rédigée aux fins d'une évaluation sommative fidèle et valide. Elle sert à décrire et à organiser les éléments essentiels et représentatifs du programme d'études *Entrée en formation* et, plus particulièrement, du cours SEF-5031-2, *Résolution de problèmes*. Elle tient compte du guide d'organisation du programme, se fonde sur celui-ci, mais ne peut, en aucun cas, le remplacer. Elle tient compte également de la diversité des organisations locales et de la mise en place de projets locaux tout en assurant la correspondance entre le programme d'études, les épreuves nécessaires à l'évaluation sommative et leur administration. Elle se veut un outil indispensable assurant l'adéquation entre la planification de l'enseignement et celle de l'évaluation sommative.

Le but de la définition du domaine d'examen est de préparer des épreuves valides d'une version à une autre, d'une année à une autre ou encore d'un organisme scolaire à un autre en tenant compte du partage des responsabilités entre le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et les organismes scolaires.

2 CONSÉQUENCES DES ORIENTATIONS DU PROGRAMME D'ÉTUDES SUR L'ÉVALUATION SOMMATIVE

Orientations	Conséquences
Le programme d'études <i>Entrée en formation</i> tient compte des considérations suivantes ⁸ :	
1. L'intégration dans des lieux de formation afin que l'adulte puisse : • Connaître la dynamique en ce qui concerne l'éducation des adultes et le rôle des partenaires. • Utiliser au maximum les possibilités offertes dans l'environnement éducatif.	L'évaluation permet de vérifier la capacité de l'adulte à utiliser les ressources présentes dans son environnement éducatif.
2. La précision du projet personnel de formation afin que l'adulte puisse : • Élaborer un projet personnel de formation conforme à ses besoins et à ses champs d'intérêt. • Percevoir positivement un retour aux études ou la poursuite de celles-ci. • Persévérer dans la réalisation d'un projet personnel de formation.	L'évaluation permet de vérifier la capacité de l'adulte à utiliser ses ressources personnelles, ses besoins, ses champs d'intérêt et ses expériences dans l'élaboration de son projet personnel de formation.
3. L'intégration sociale et socioprofessionnelle afin que l'adulte puisse : • Établir des relations entre ses motivations, ses habiletés et les réalités de la société dans laquelle elle ou il évolue. • Faire des choix personnels en ce qui concerne la vie sociale et professionnelle.	L'évaluation permet de vérifier la capacité de l'adulte à faire preuve de recherche de sens par rapport à ses expériences, à ses apprentissages et à sa démarche de formation au regard de son intégration sociale et socioprofessionnelle.

1. QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT, DIRECTION DE LA FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES, *Entrée en formation dans une perspective de formation continue, Programme d'études*, Québec, gouvernement du Québec, juin 2005, p. 4.

Orientations**Conséquences****4. La démarche de formation afin que l'adulte puisse :**

- Mettre à jour et acquérir des stratégies d'apprentissage.
- Expérimenter des processus d'apprentissage.
- S'engager dans une démarche de formation.
- Apprécier la progression de sa situation.

L'évaluation permet de vérifier la capacité de l'adulte à faire preuve de sens critique, de créativité et d'affirmation de soi de même que ses habiletés en matière de résolution de problème et de prise de décision par rapport à sa démarche de formation.

5. Le transfert des apprentissages afin que l'adulte puisse :

- Envisager de nouveaux apprentissages.
- Généraliser des apprentissages dans diverses situations de vie.

L'évaluation permet de vérifier la capacité de l'adulte à généraliser ses apprentissages et à anticiper leur transfert en tenant compte d'un processus d'apprentissage et de ses besoins de formation continue.

3 CONTENU

3.1 Notions

- **Processus de résolution de problèmes à l'égard de situations en rapport avec sa démarche de formation**
 - Définition du problème
 - Écart entre la situation réelle et la situation désirée
 - Hypothèses de solution
 - Choix de la meilleure solution
- **Apprentissages réalisés**
 - Apprentissages significatifs
 - Progrès réalisés
 - Gestion du temps
 - Méthodes de travail appropriées
 - Utilisation des ressources d'aide

3.2 Habiletés

- **Appliquer**

Capacité à utiliser un processus de résolution de problèmes à l'égard de situations en rapport avec sa démarche de formation.
- **Évaluer**

Capacité à juger des apprentissages réalisés en déterminant des apprentissages significatifs et des progrès réalisés durant le cours ainsi que des ressources favorisant la réussite telles que la gestion du temps, des méthodes de travail appropriées et l'utilisation des ressources d'aide.

4 TABLEAU DE PONDÉRATION

Notions Habiletés	Processus de résolution de problèmes à l'égard de situations en rapport avec sa démarche de formation 70 %	Apprentissages réalisés 30 %
Appliquer 70 %	– Définition du problème – Écart entre la situation réelle et la situation désirée – Hypothèses de solution – Choix de la meilleure solution (1) 70 %	
Évaluer 30 %		– Apprentissages signifiants – Progrès réalisés – Gestion du temps – Méthodes de travail appropriées – Utilisation des ressources d'aide (2) 30 %

5 JUSTIFICATION DES CONTENUS ET DE LEUR PONDÉRATION

L'« objectif général » proposé dans le cours SEF-5031-2 comporte, comme on l'a vu, des notions et des habiletés qui se prêtent à une pondération. Cette dernière tient compte de la complexité des notions et des habiletés retenues pour l'évaluation sommative.

Ces notions et ces habiletés ont été sélectionnées parmi celles reconnues comme étant essentielles à l'atteinte de l'objectif général du cours, soit **utiliser un processus de résolution de problèmes dans le cadre de sa démarche de formation**. Le choix de ces notions et de ces habiletés ainsi que leur importance relative découlent également des objectifs terminaux et des objectifs intermédiaires énoncés dans le cours.

En ce sens, l'élève est amené à **appliquer** un processus de résolution de problèmes à l'égard de situations en rapport avec sa démarche de formation et à **évaluer** les apprentissages réalisés durant le cours.

L'accent est mis sur la capacité de l'élève à :

Contenus	Justification des contenus
Utiliser un processus de résolution de problèmes à l'égard de situations en rapport avec sa démarche de formation.	En raison : - de l'apport au processus de résolution de problèmes; - de l'apport à la prise de décision à partir de critères; - de l'apport au processus d'apprentissage.
Juger des apprentissages réalisés en déterminant des apprentissages signifiants et des progrès réalisés durant le cours ainsi que des ressources favorisant la réussite telles que la gestion du temps, des méthodes de travail appropriées et l'utilisation des ressources d'aide.	En raison : - de l'exercice du sens critique; - du potentiel de généralisation des apprentissages; - du potentiel de transfert des apprentissages.

Voici, en résumé, la pondération de ces notions et de ces habiletés.

Notions		Habiletés	
Processus de résolution de problèmes à l'égard de situations en rapport avec sa démarche de formation	70 %	Appliquer	70 %
Apprentissages réalisés	30 %	Évaluer	30 %

6 COMPOTEMENTS OBSERVABLES

Importance des items



Numérotation des cases (dimensions) du tableau de pondération



- 70 % 1) À partir d'une mise en situation présentant une problématique signifiante à l'égard de sa démarche de formation, utiliser un processus de résolution de problèmes qui tient compte :
- de la définition du problème (15 %);
 - de l'écart entre la situation réelle et la situation désirée (15 %);
 - de deux hypothèses de solution (15 % par hypothèse);
 - du choix de la meilleure solution (10 %).

Critères :

- pertinence de chacun des éléments mentionnés;
- cohérence des hypothèses de solution mentionnées par rapport à la définition du problème retenue.

- 30 % 2) À partir du bilan de la démarche de formation réalisé durant le cours, juger des apprentissages réalisés en déterminant :
- deux apprentissages signifiants (5 % par apprentissage);
 - un progrès réalisé durant le cours (5 %);
 - une suite à donner à l'égard de la gestion du temps (5 %);
 - une suite à donner à l'égard d'une méthode de travail appropriée (5 %);
 - une suite à donner à l'égard de l'utilisation d'une ressource d'aide (5 %).

Critère :

- pertinence des éléments mentionnés.

7 SPÉCIFICATIONS DE L'ÉPREUVE

7.1 Type d'épreuve

L'épreuve préparée à partir de cette définition du domaine d'examen est une épreuve écrite ou orale. Elle comporte deux parties.

La première partie porte sur la dimension n° 1. Elle ne doit pas excéder 45 minutes. L'épreuve se déroule au moment jugé opportun au regard de l'organisation pédagogique locale. L'utilisation des notes de cours et de l'information recueillie est permise.

La deuxième partie porte sur la dimension n° 2. Elle se déroule à la fin du cours et ne doit pas excéder 30 minutes. L'utilisation des notes de cours et de l'information recueillie est permise.

On peut considérer qu'il est parfois possible de construire plus d'un item par comportement observable et que, dans ce cas, les points attribués peuvent être répartis d'un item à l'autre, à condition qu'on respecte l'importance relative du comportement observable.

7.2 Contexte de partenariat

Il est possible de faire appel à des partenaires internes et externes pour réaliser l'évaluation sommative.

7.3 Type de résultat

Le résultat obtenu peut être exprimé par les termes « succès » ou « échec » ou encore par une note. La note de passage est fixée à 60 % pour l'ensemble de l'épreuve. La transmission des résultats doit s'effectuer selon les règles énoncées dans le *Guide de gestion de la formation générale des adultes et de la formation professionnelle*.

8 RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

D'HAINAULT, L. *Des fins aux objectifs de l'éducation*, Bruxelles, Labor, 1988, 492 p.

DE LANDSHEERE, V. et G. DE LANDSHEERE. *Définir les objectifs de l'éducation*, Paris, PUF, 1976, 293 p.

LAVALLÉE, M. *Taxonomie des objectifs pédagogiques*, Montréal, Éducation nouvelle, 1969, tome 1, 232 p.

LAVALLÉE, M. *Taxonomie des objectifs pédagogiques*, Montréal, Éducation nouvelle, 1969, tome 2, 231 p.

LEGENDRE, R. *Dictionnaire actuel de l'éducation*, Montréal, Guérin, 1993, 1500 p.

MORISSETTE, D. et M. GINGRAS. *Enseigner des attitudes, planifier, intervenir, évaluer*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1989, p. 86, 88, 91, 122, 155, 156, 165 et 166.

QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Guide d'élaboration d'instruments de mesure*, fascicules, Québec, gouvernement du Québec, 1993.

QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ÉDUCATION DES ADULTES. *Guide d'élaboration des instruments d'évaluation sommative à l'éducation des adultes*, 2^e version, Québec, gouvernement du Québec, février 1988, 142 p.

QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT, DIRECTION DE LA FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES. *Entrée en formation dans une perspective de formation continue, Programme d'études*, Québec, gouvernement du Québec, juin 2005, 102 p.

Entrée en formation

dans une perspective de formation
continue

SEF-5032-2 Application d'une méthode de travail

Juin 2005

TABLE DES MATIÈRES

1	Présentation	1
2	Conséquences des orientations du programme d'études sur l'évaluation sommative.....	2
3	Contenu.....	4
3.1	Notions	4
3.2	Habiletés	4
4	Tableau de pondération.....	5
5	Justification des contenus et de leur pondération	6
6	Comportements observables.....	7
7	Spécifications de l'épreuve	8
7.1	Type d'épreuve.....	8
7.2	Contexte de partenariat.....	8
7.3	Type de résultat.....	8
8	Références bibliographiques.....	9

PROGRAMME : Entrée en formation

COURS : SEF-5032-2 Application d'une méthode de travail

1 PRÉSENTATION

La présente définition du domaine d'examen a été rédigée aux fins d'une évaluation sommative fidèle et valide. Elle sert à décrire et à organiser les éléments essentiels et représentatifs du programme d'études *Entrée en formation* et, plus particulièrement, du cours SEF-5032-2, *Application d'une méthode de travail*. Elle tient compte du guide d'organisation du programme, se fonde sur celui-ci, mais ne peut, en aucun cas, le remplacer. Elle tient compte également de la diversité des organisations locales et de la mise en place de projets locaux tout en assurant la correspondance entre le programme d'études, les épreuves nécessaires à l'évaluation sommative et leur administration. Elle se veut un outil indispensable assurant l'adéquation entre la planification de l'enseignement et celle de l'évaluation sommative.

Le but de la définition du domaine d'examen est de préparer des épreuves valides d'une version à une autre, d'une année à une autre ou encore d'un organisme scolaire à un autre en tenant compte du partage des responsabilités entre le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et les organismes scolaires.

2 CONSÉQUENCES DES ORIENTATIONS DU PROGRAMME D'ÉTUDES SUR L'ÉVALUATION SOMMATIVE

Orientations	Conséquences
Le programme d'études <i>Entrée en formation</i> tient compte des considérations suivantes⁹ :	
1. L'intégration dans des lieux de formation afin que l'adulte puisse : • Connaître la dynamique en ce qui concerne l'éducation des adultes et le rôle des partenaires. • Utiliser au maximum les possibilités offertes dans l'environnement éducatif.	L'évaluation permet de vérifier la capacité de l'adulte à utiliser les ressources présentes dans son environnement éducatif.
2. La précision du projet personnel de formation afin que l'adulte puisse : • Élaborer un projet personnel de formation conforme à ses besoins et à ses champs d'intérêt. • Percevoir positivement un retour aux études ou la poursuite de celles-ci. • Persévérer dans la réalisation d'un projet personnel de formation.	L'évaluation permet de vérifier la capacité de l'adulte à utiliser ses ressources personnelles, ses besoins, ses champs d'intérêt et ses expériences dans l'élaboration de son projet personnel de formation.
3. L'intégration sociale et socioprofessionnelle afin que l'adulte puisse : • Établir des relations entre ses motivations, ses habiletés et les réalités de la société dans laquelle elle ou il évolue. • Faire des choix personnels en ce qui concerne la vie sociale et professionnelle.	L'évaluation permet de vérifier la capacité de l'adulte à faire preuve de recherche de sens par rapport à ses expériences, à ses apprentissages et à sa démarche de formation au regard de son intégration sociale et socioprofessionnelle.

1. QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT, DIRECTION DE LA FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES, *Entrée en formation dans une perspective de formation continue, Programme d'études*, Québec, gouvernement du Québec, juin 2005, p. 4.

Orientations**4. La démarche de formation afin que l'adulte puisse :**

- Mettre à jour et acquérir des stratégies d'apprentissage.
- Expérimenter des processus d'apprentissage.
- S'engager dans une démarche de formation.
- Apprécier la progression de sa situation.

5. Le transfert des apprentissages afin que l'adulte puisse :

- Envisager de nouveaux apprentissages.
- Généraliser des apprentissages dans diverses situations de vie.

Conséquences

L'évaluation permet de vérifier la capacité de l'adulte à faire preuve de sens critique, de créativité et d'affirmation de soi de même que ses habiletés en matière de résolution de problème et de prise de décision par rapport à sa démarche de formation.

L'évaluation permet de vérifier la capacité de l'adulte à généraliser ses apprentissages et à anticiper leur transfert en tenant compte d'un processus d'apprentissage et de ses besoins de formation continue.

3 CONTENU

3.1 Notions

- **Plan de travail**
 - Objectifs et priorités
 - Ressources personnelles
 - Ressources externes
 - Moyens et outils selon les stratégies retenues
 - Échéancier
- **Mise en application du plan de travail**
 - Évaluation des étapes
 - Modifications au plan de travail
- **Apprentissages réalisés**
 - Apprentissages significatifs
 - Progrès réalisés
 - Gestion du temps
 - Méthodes de travail appropriées
 - Utilisation des ressources d'aide

3.2 Habiletés

- **Appliquer**

Capacité à exécuter des tâches en mettant en application un plan de travail, en évaluant les étapes de celui-ci et en y apportant les modifications nécessaires.
- **Synthétiser**

Capacité à produire un plan de travail qui inclut des objectifs et des priorités, des ressources personnelles et externes, des moyens et des outils selon les stratégies retenues ainsi qu'un échéancier.
- **Évaluer**

Capacité à juger des apprentissages réalisés en déterminant des apprentissages significatifs et des progrès réalisés durant le cours ainsi que des ressources favorisant la réussite telles que la gestion du temps, des méthodes de travail appropriées et l'utilisation des ressources d'aide.

4 TABLEAU DE PONDÉRATION

Notions	Plan de travail	Mise en application du plan de travail	Apprentissages réalisés
Habiletés			
	35 %	35 %	30 %
Appliquer 35 %		– Évaluation des étapes – Modifications au plan de travail	
		(2) 35 %	
Synthétiser 35 %	– Objectifs et priorités – Ressources personnelles – Ressources externes – Moyens et outils selon les stratégies retenues – Échéancier		
	(1) 35 %		
Évaluer 30 %			– Apprentissages significatifs – Progrès réalisés – Gestion du temps – Méthodes de travail appropriées – Utilisation des ressources d'aide
			(3) 30 %

5 JUSTIFICATION DES CONTENUS ET DE LEUR PONDÉRATION

L'« objectif général » proposé dans le cours SEF-5032-2 comporte, comme on l'a vu, des notions et des habiletés qui se prêtent à une pondération. Cette dernière tient compte de la complexité des notions et des habiletés retenues pour l'évaluation sommative.

Ces notions et ces habiletés ont été sélectionnées parmi celles reconnues comme étant essentielles à l'atteinte de l'objectif général du cours, soit **utiliser une ou des méthodes de travail pour réaliser une tâche, un travail ou un projet dans le cadre de sa démarche de formation**. Le choix de ces notions et de ces habiletés ainsi que leur importance relative découlent également des objectifs terminaux et des objectifs intermédiaires énoncés dans le cours.

En ce sens, l'élève est amené à **synthétiser** un plan de travail, à **appliquer** ce plan de travail à l'égard de l'exécution d'une tâche et à **évaluer** les apprentissages réalisés durant le cours.

L'accent est mis sur la capacité de l'élève à :

Contenus	Justification des contenus
– Produire un plan de travail qui inclut des objectifs et des priorités, des ressources personnelles et externes, des moyens et des outils selon les stratégies retenues ainsi qu'un échéancier.	En raison : – de l'utilisation de ressources et de données; – de l'apport à la prise de décision par rapport à sa démarche de formation; – de l'apport au processus d'apprentissage.
– Exécuter des tâches en mettant en application un plan de travail, en évaluant les étapes de celui-ci et en y apportant les modifications nécessaires.	En raison : – de l'utilisation de ressources et de données; – de l'exercice du sens critique; – du potentiel de transfert des apprentissages.
– Juger des apprentissages réalisés en déterminant des apprentissages significatifs et des progrès réalisés durant le cours ainsi que des ressources favorisant la réussite telles que la gestion du temps, des méthodes de travail appropriées et l'utilisation des ressources d'aide.	En raison : – de l'exercice du sens critique; – du potentiel de généralisation des apprentissages; – du potentiel de transfert des apprentissages.

Voici, en résumé, la pondération de ces notions et de ces habiletés.

Notions

Plan de travail	35 %
Mise en application du plan de travail	35 %
Apprentissages réalisés	30 %

Habiletés

Synthétiser	35 %
Appliquer	35 %
Évaluer	30 %

6 COMPORTEMENTS OBSERVABLES

Importance des items



Numérotation des cases (dimensions) du tableau de pondération



- 35 % 1) En se reportant aux différentes méthodes de travail ayant fait l'objet d'une expérimentation durant le cours, produire un plan de travail qui inclut :
- un objectif et une priorité (5 % par élément);
 - une ressource personnelle (5 %);
 - une ressource externe (5 %);
 - deux moyens ou outils selon les stratégies retenues (5 % par élément);
 - un échéancier (5 %).

Critères :

- pertinence des éléments mentionnés;
- cohérence des ressources personnelles et externes retenues par rapport à l'objectif et à la priorité mentionnés;
- cohérence des moyens ou outils retenus par rapport à l'objectif et à la priorité mentionnés;
- cohérence de l'échéancier par rapport à l'objectif et à la priorité mentionnés.

- 35 % 2) À partir de l'exécution d'une tâche prédéterminée, mettre en application le plan de travail préalablement établi à l'égard de celle-ci en :
- évaluant les étapes de ce plan de travail selon les critères définis durant le cours (20 %);
 - apportant les modifications nécessaires à ce plan de travail (15 %).

Critères :

- respect du plan de travail dans l'exécution de la tâche;
- respect des critères définis durant le cours lors de l'évaluation des étapes;
- cohérence des modifications apportées par rapport à l'évaluation des étapes.

- 30 % 3) À partir du bilan de la démarche de formation réalisé durant le cours, juger des apprentissages réalisés en déterminant :
- deux apprentissages signifiants (5 % par apprentissage);
 - un progrès réalisé durant le cours (5 %);
 - une suite à donner à l'égard de la gestion du temps (5 %);
 - une suite à donner à l'égard d'une méthode de travail appropriée (5 %);
 - une suite à donner à l'égard de l'utilisation d'une ressource d'aide (5 %).

Critère :

- pertinence des éléments mentionnés.

7 SPÉCIFICATIONS DE L'ÉPREUVE

7.1 Type d'épreuve

L'épreuve préparée à partir de cette définition du domaine d'examen comporte trois parties.

La première partie est une épreuve écrite qui porte sur la dimension n° 1. Elle consiste en la remise d'un plan de travail à l'égard d'une tâche à exécuter ultérieurement. Le moment de la remise de ce plan de travail ainsi que le temps dont dispose l'élève pour le rédiger sont établis à partir de l'organisation pédagogique locale. L'élève doit être préalablement avisé que ce plan de travail servira à l'évaluation sommative. Il doit également en connaître les critères.

La deuxième partie est une épreuve pratique qui porte sur la dimension n° 2. Elle se déroule au moment établi au regard de l'organisation pédagogique locale. Elle doit faire l'objet d'une grille d'appréciation. Le temps accordé à l'évaluation de la dimension n° 2 est également établi à partir de l'organisation pédagogique locale. L'élève doit être préalablement avisé que la mise en application du plan de travail à l'égard d'une tâche à exécuter fera l'objet d'une évaluation sommative et en connaître les critères.

La troisième partie est une épreuve écrite ou orale qui porte sur la dimension n° 3. Elle se déroule à la fin du cours et ne doit pas excéder 30 minutes. L'utilisation du plan de travail et du bilan de la démarche de formation réalisés durant le cours ainsi que l'utilisation des notes de cours et de l'information recueillie sont permises.

On peut considérer qu'il est parfois possible de construire plus d'un item par comportement observable et que, dans ce cas, les points attribués peuvent être répartis d'un item à l'autre, à condition qu'on respecte l'importance relative du comportement observable.

7.2 Contexte de partenariat

Il est possible de faire appel à des partenaires internes et externes pour réaliser l'évaluation sommative.

7.3 Type de résultat

Le résultat obtenu peut être exprimé par les termes « succès » ou « échec » ou encore par une note. La note de passage est fixée à 60 % pour l'ensemble de l'épreuve. La transmission des résultats doit s'effectuer selon les règles énoncées dans le *Guide de gestion de la formation générale des adultes et de la formation professionnelle*.

8 RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

D'HAINAULT, L. *Des fins aux objectifs de l'éducation*, Bruxelles, Labor, 1988, 492 p.

DE LANDSHEERE, V. et G. DE LANDSHEERE. *Définir les objectifs de l'éducation*, Paris, PUF, 1976, 293 p.

LAVALLÉE, M. *Taxonomie des objectifs pédagogiques*, Montréal, Éducation nouvelle, 1969, tome 1, 232 p.

LAVALLÉE, M. *Taxonomie des objectifs pédagogiques*, Montréal, Éducation nouvelle, 1969, tome 2, 231 p.

LEGENDRE, R. *Dictionnaire actuel de l'éducation*, Montréal, Guérin, 1993, 1500 p.

MORISSETTE, D. et M. GINGRAS. *Enseigner des attitudes, planifier, intervenir, évaluer*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1989, p. 86, 88, 91, 122, 155, 156, 165 et 166.

QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Guide d'élaboration d'instruments de mesure*, fascicules, Québec, gouvernement du Québec, 1993.

QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ÉDUCATION DES ADULTES. *Guide d'élaboration des instruments d'évaluation sommative à l'éducation des adultes*, 2^e version, Québec, gouvernement du Québec, février 1988, 142 p.

QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT, DIRECTION DE LA FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES. *Entrée en formation dans une perspective de formation continue, Programme d'études*, Québec, gouvernement du Québec, juin 2005, 102 p.

Entrée en formation

**dans une perspective de formation
continue**

SEF-5033-2 Communication et échange de points de vue

Juin 2005

TABLE DES MATIÈRES

1	Présentation	1
2	Conséquences des orientations du programme d'études sur l'évaluation sommative.....	2
3	Contenu.....	4
3.1	Notions	4
3.2	Habiletés	4
4	Tableau de pondération.....	5
5	Justification des contenus et de leur pondération	6
6	Comportements observables.....	7
7	Spécifications de l'épreuve	8
7.1	Type d'épreuve.....	8
7.2	Contexte de partenariat.....	8
7.3	Type de résultat.....	8
8	Références bibliographiques.....	9

PROGRAMME : Entrée en formation

COURS : SEF-5033-2 Communication et échange de points de vue

1 PRÉSENTATION

La présente définition du domaine d'examen a été rédigée aux fins d'une évaluation sommative fidèle et valide. Elle sert à décrire et à organiser les éléments essentiels et représentatifs du programme d'études *Entrée en formation* et, plus particulièrement, du cours SEF-5033-2, *Communication et échange de points de vue*. Elle tient compte du guide d'organisation du programme, se fonde sur celui-ci, mais ne peut, en aucun cas, le remplacer. Elle tient compte également de la diversité des organisations locales et de la mise en place de projets locaux tout en assurant la correspondance entre le programme d'études, les épreuves nécessaires à l'évaluation sommative et leur administration. Elle se veut un outil indispensable assurant l'adéquation entre la planification de l'enseignement et celle de l'évaluation sommative.

Le but de la définition du domaine d'examen est de préparer des épreuves valides d'une version à une autre, d'une année à une autre ou encore d'un organisme scolaire à un autre en tenant compte du partage des responsabilités entre le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et les organismes scolaires.

2 CONSÉQUENCES DES ORIENTATIONS DU PROGRAMME D'ÉTUDES SUR L'ÉVALUATION SOMMATIVE

Orientations	Conséquences
Le programme d'études <i>Entrée en formation</i> tient compte des considérations suivantes¹⁰ :	
1. L'intégration dans des lieux de formation afin que l'adulte puisse : • Connaître la dynamique en ce qui concerne l'éducation des adultes et le rôle des partenaires. • Utiliser au maximum les possibilités offertes dans l'environnement éducatif.	L'évaluation permet de vérifier la capacité de l'adulte à utiliser les ressources présentes dans son environnement éducatif.
2. La précision du projet personnel de formation afin que l'adulte puisse : • Élaborer un projet personnel de formation conforme à ses besoins et à ses champs d'intérêt. • Percevoir positivement un retour aux études ou la poursuite de celles-ci. • Persévérer dans la réalisation d'un projet personnel de formation.	L'évaluation permet de vérifier la capacité de l'adulte à utiliser ses ressources personnelles, ses besoins, ses champs d'intérêt et ses expériences dans l'élaboration de son projet personnel de formation.
3. L'intégration sociale et socioprofessionnelle afin que l'adulte puisse : • Établir des relations entre ses motivations, ses habiletés et les réalités de la société dans laquelle elle ou il évolue. • Faire des choix personnels en ce qui concerne la vie sociale et professionnelle.	L'évaluation permet de vérifier la capacité de l'adulte à faire preuve de recherche de sens par rapport à ses expériences, à ses apprentissages et à sa démarche de formation au regard de son intégration sociale et socioprofessionnelle.

1. QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT, DIRECTION DE LA FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES, *Entrée en formation dans une perspective de formation continue, Programme d'études*, Québec, gouvernement du Québec, juin 2005, p. 4.

Orientations**Conséquences****4. La démarche de formation afin que l'adulte puisse :**

- Mettre à jour et acquérir des stratégies d'apprentissage.
- Expérimenter des processus d'apprentissage.
- S'engager dans une démarche de formation.
- Apprécier la progression de sa situation.

L'évaluation permet de vérifier la capacité de l'adulte à faire preuve de sens critique, de créativité et d'affirmation de soi de même que ses habiletés en matière de résolution de problème et de prise de décision par rapport à sa démarche de formation.

5. Le transfert des apprentissages afin que l'adulte puisse :

- Envisager de nouveaux apprentissages.
- Généraliser des apprentissages dans diverses situations de vie.

L'évaluation permet de vérifier la capacité de l'adulte à généraliser ses apprentissages et à anticiper leur transfert en tenant compte d'un processus d'apprentissage et de ses besoins de formation continue.

3 CONTENU

3.1 Notions

- **Projet de communication en fonction d'un médium choisi**
 - Contenu du message adéquat
 - Vocabulaire approprié
 - Respect des conventions et niveau de langage adéquat
 - Utilisation appropriée des technologies de l'information et de la communication (TIC)
 - Présence d'éléments artistiques
- **Communication d'un produit**
 - Expression verbale appropriée
 - Attitudes et éléments gestuels appropriés
 - Respect du temps
 - Respect des interlocuteurs
 - Présence du matériel requis
- **Apprentissages réalisés**
 - Apprentissages signifiants
 - Progrès réalisés
 - Gestion du temps
 - Méthodes de travail appropriées
 - Utilisation des ressources d'aide

3.2 Habiletés

- **Appliquer**

Capacité à exécuter la communication d'un produit en le transmettant de façon appropriée.
- **Synthétiser**

Capacité à réaliser un projet de communication en élaborant un produit approprié en fonction d'un médium choisi.
- **Évaluer**

Capacité à juger des apprentissages réalisés en déterminant des apprentissages signifiants et des progrès réalisés durant le cours ainsi que des ressources favorisant la réussite telles que la gestion du temps, des méthodes de travail appropriées et l'utilisation des ressources d'aide.

4 TABLEAU DE PONDÉRATION

Notions	Projet de communication en fonction d'un médium choisi	Communication d'un produit	Apprentissages réalisés
Habiletés	35 %	35 %	30 %
Appliquer 35 %		– Expression verbale appropriée – Attitudes et éléments gestuels appropriés – Respect du temps – Respect des interlocuteurs – Présence du matériel requis (2) 35 %	
Synthétiser 35 %	– Contenu du message adéquat – Vocabulaire approprié – Respect des conventions et niveau de langage adéquat – Utilisation appropriée des TIC – Présence d'éléments artistiques (1) 35 %		
Évaluer 30 %			– Apprentissages signifiants – Progrès réalisés – Gestion du temps – Méthodes de travail appropriées – Utilisation des ressources d'aide (3) 30 %

5 JUSTIFICATION DES CONTENUS ET DE LEUR PONDÉRATION

L'« objectif général » proposé dans le cours SEF-5033-2 comporte, comme on l'a vu, des notions et des habiletés qui se prêtent à une pondération. Cette dernière tient compte de la complexité des notions et des habiletés retenues pour l'évaluation sommative.

Ces notions et ces habiletés ont été sélectionnées parmi celles reconnues comme étant essentielles à l'atteinte de l'objectif général du cours, soit **utiliser un processus de communication dans le cadre de sa démarche de formation**. Le choix de ces notions et de ces habiletés ainsi que leur importance relative découlent également des objectifs terminaux et des objectifs intermédiaires énoncés dans le cours.

En ce sens, l'élève est amené à **synthétiser** un projet de communication, à **appliquer** ce projet à l'égard de la communication d'un produit à **évaluer** les apprentissages réalisés durant le cours.

L'accent est mis sur la capacité de l'élève à :

Contenus	Justification des contenus
Réaliser un projet de communication en élaborant un produit approprié en fonction d'un médium choisi.	En raison : - de l'utilisation de ressources et de données; - de l'apport à l'utilisation du potentiel créatif.
Exécuter la communication d'un produit en le transmettant de façon appropriée.	En raison : - de l'apport à l'utilisation du potentiel créatif; - de l'affirmation de ses idées et de ses opinions.
Juger des apprentissages réalisés en déterminant des apprentissages signifiants et des progrès réalisés durant le cours ainsi que des ressources favorisant la réussite telles que la gestion du temps, des méthodes de travail appropriées et l'utilisation des ressources d'aide.	En raison : - de l'exercice du sens critique; - du potentiel de généralisation des apprentissages; - du potentiel de transfert des apprentissages.

Voici, en résumé, la pondération de ces notions et de ces habiletés.

Notions

Projet de communication en fonction d'un médium choisi	35 %
Communication d'un produit	35 %
Apprentissages réalisés	30 %

Habiletés

Synthétiser	35 %
Appliquer	35 %
Évaluer	30 %

6 COMPOTEMENTS OBSERVABLES

Importance des items



Numérotation des cases (dimensions) du tableau de pondération



- 35 % 1) En se reportant aux projets de communication et d'échange de points de vue expérimentés durant le cours, réaliser un projet de communication aux fins d'une transmission ultérieure et en fonction d'un médium choisi qui respecte les **critères particuliers de performance** suivants :
- contenu du message adéquat (7 %);
 - vocabulaire approprié (7 %);
 - respect des conventions et niveau de langage adéquat (7 %);
 - utilisation des TIC (7 %);
 - présence d'éléments artistiques (7 %).
- 35 % 2) À partir du projet de communication préalablement élaboré, exécuter la communication d'un produit dans le respect des **critères particuliers de performance** suivants :
- expression verbale appropriée (7 %);
 - attitudes et éléments gestuels appropriés (7 %);
 - respect du temps (7 %);
 - respect des interlocuteurs (7 %);
 - présence du matériel requis (7 %).
- 30 % 3) À partir du bilan de la démarche de formation réalisé durant le cours, juger des apprentissages réalisés en déterminant :
- deux apprentissages signifiants (5 % par apprentissage);
 - un progrès réalisé durant le cours (5 %);
 - une suite à donner à l'égard de la gestion du temps (5 %);
 - une suite à donner à l'égard d'une méthode de travail appropriée (5 %);
 - une suite à donner à l'égard de l'utilisation d'une ressource d'aide (5 %).

Critère :

- pertinence des éléments mentionnés.

7 SPÉCIFICATIONS DE L'ÉPREUVE

7.1 Type d'épreuve

L'épreuve préparée à partir de cette définition du domaine d'examen comporte trois parties.

La première partie est une épreuve écrite qui porte sur la dimension n° 1. Elle consiste en la réalisation d'un projet de communication en fonction d'un médium choisi. Le moment de la remise du projet de communication ainsi que le temps dont dispose l'élève pour le réaliser sont établis à partir de l'organisation pédagogique locale. L'élève doit être préalablement avisé que ce projet de communication en fonction d'un médium choisi servira à l'évaluation sommative. Il doit également en connaître les critères.

La deuxième partie est une épreuve pratique qui porte sur la dimension n° 2. Elle se déroule au moment établi au regard de l'organisation pédagogique locale. Elle doit faire l'objet d'une grille d'appréciation. Le temps accordé à l'évaluation de la dimension n° 2 est également établi à partir de l'organisation pédagogique locale. L'élève doit être préalablement avisé que la communication du produit fera l'objet d'une évaluation sommative et en connaître les critères.

La troisième partie est une épreuve écrite ou orale qui porte sur la dimension n° 3. Elle se déroule à la fin du cours et ne doit pas excéder 30 minutes. L'utilisation du projet de communication et du bilan de la démarche de formation réalisés durant le cours ainsi que l'utilisation des notes de cours et de l'information recueillie sont permises.

On peut considérer qu'il est parfois possible de construire plus d'un item par comportement observable et que, dans ce cas, les points attribués peuvent être répartis d'un item à l'autre, à condition qu'on respecte l'importance relative du comportement observable.

7.2 Contexte de partenariat

Il est possible de faire appel à des partenaires internes et externes pour réaliser l'évaluation sommative.

7.3 Type de résultat

Le résultat obtenu peut être exprimé par les termes « succès » ou « échec » ou encore par une note. La note de passage est fixée à 60 % pour l'ensemble de l'épreuve. La transmission des résultats doit s'effectuer selon les règles énoncées dans le *Guide de gestion de la formation générale des adultes et de la formation professionnelle*.

8 RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

D'HAINAULT, L. *Des fins aux objectifs de l'éducation*, Bruxelles, Labor, 1988, 492 p.

DE LANDSHEERE, V. et G. DE LANDSHEERE. *Définir les objectifs de l'éducation*, Paris, PUF, 1976, 293 p.

LAVALLÉE, M. *Taxonomie des objectifs pédagogiques*, Montréal, Éducation nouvelle, 1969, tome 1, 232 p.

LAVALLÉE, M. *Taxonomie des objectifs pédagogiques*, Montréal, Éducation nouvelle, 1969, tome 2, 231 p.

LEGENDRE, R. *Dictionnaire actuel de l'éducation*, Montréal, Guérin, 1993, 1500 p.

MORISSETTE, D. et M. GINGRAS. *Enseigner des attitudes, planifier, intervenir, évaluer*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1989, p. 86, 88, 91, 122, 155, 156, 165 et 166.

QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Guide d'élaboration d'instruments de mesure*, fascicules, Québec, gouvernement du Québec, 1993.

QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ÉDUCATION DES ADULTES. *Guide d'élaboration des instruments d'évaluation sommative à l'éducation des adultes*, 2^e version, Québec, gouvernement du Québec, février 1988, 142 p.

QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT, DIRECTION DE LA FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES. *Entrée en formation dans une perspective de formation continue, Programme d'études*, Québec, gouvernement du Québec, juin 2005, 102 p.

Éducation,
Loisir et Sport

Québec



41-8057-DDE